



Région Île-de-France

Évaluation des dispositifs soutenus par le Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 sur la scolarisation et l'orientation des jeunes

Rapport final

Octobre 2021



Sommaire

1. La mission	4
1.1 La lutte contre le décrochage scolaire, un enjeu régional majeur	4
1.2 Les objectifs et contours de l'évaluation	5
1.3 La méthodologie utilisée	6
2. L'OS 7 : un objectif spécifique revu à la baisse en cours de période pour mieux sécuriser sa programmation	8
2.1 Une dynamique de programmation et de consommation très marquée par les audits et le plan de reprise qui en a suivi	8
2.2 Un OS qui repose très largement sur les organismes intermédiaires, et notamment sur les trois GIP académiques	9
2.3 Une très grande majorité des actions dédiées à la prévention du décrochage scolaire	13
2.4 Un OS porté en majorité par des acteurs publics, avec une place importante des GIP, mais aussi des associations	15
2.5 Répartition de la programmation et dynamique par département	16
2.6 Des participants fortement concentrés sur les GIP, et répartis sur l'ensemble de la région, et dont le volume reste en-dessous de la cible prévue à 2023	20
3. Les résultats de l'enquête auprès des porteurs de projets	24
3.1 Les actions mises en place sont bien en lien avec les principaux besoins	24
3.2 Les besoins en matière de lutte contre le décrochage scolaire ont évolué sur la période 2014-2020, notamment en lien avec la crise sanitaire	25
3.3 L'ingénierie est pleinement intégrée dans les projets	26
3.4 Une articulation avec d'autres financements en lien le décrochage scolaire	28
3.5 Les actions FSE s'intègrent dans une activité plus globale des porteurs	29
3.6 Les projets FSE ont eu des effets pour les porteurs, entre consolidation et ouverture vers d'autres pratiques	29
3.7 Des freins rencontrés par les opérateurs très largement d'ordre administratif	30
3.8 Un fort effet levier du financement FSE pour l'émergence des projets	31
3.9 Les principaux effets des projets financés par le FSE sur les publics sont en lien avec le gain de confiance et l'amélioration de la situation scolaire	31
3.10 Une bonne efficacité des actions soulignée par les porteurs	32

4. Les résultats de l'enquête auprès des participants	34
4.1 Un bon niveau de satisfaction par rapport aux activités suivies	34
4.2 Des actions enrichissantes en lien avec les besoins et attentes des participants	36
4.3 Des effets positifs sur le parcours des jeunes	38
4.4 Des actions dont l'utilité est reconnue par les participants	41
5. Un OS bien dimensionné pour répondre aux enjeux du décrochage scolaire mais dont les contours et la lisibilité ont pu être un frein : réponses aux questions évaluatives	43
5.1 Un objectif qui a toute sa place au vu des besoins franciliens en matière de lutte contre le décrochage, mais qui est jugé parfois trop restrictif (<i>registre de la pertinence</i>)	43
5.2 Un OS qui vient en articulation avec les stratégies nationales et régionales de lutte contre le décrochage scolaire mais qui pourrait soutenir davantage les publics lycéens en lien avec la compétence de la Région (<i>registre de la cohérence</i>)	44
5.3 Une intervention du FSE qui a permis des effets intéressants sur les publics dans un cadre de sécurisation accrue de la programmation (<i>registre de l'efficience / effet levier</i>)	45
5.4 Des opérations soutenues qui répondent à la stratégie du programme opérationnel (<i>Registre de l'efficacité</i>)	47
5.5 Des effets à long terme difficiles à mesurer mais une action de prévention nécessaire au vu des nombreux besoins repérés (<i>registre de l'efficacité</i>)	48
6. Nos recommandations	49
6.1 Recommandation 1 : favoriser l'interconnaissance des projets à l'échelle du futur OS et de leurs résultats par la mise en place d'une animation régionale assurée par l'autorité de gestion	49
6.2 Recommandation 2 : élargir le public cible et cibler davantage les possibilités de financement sur certains territoires	50
6.3 Recommandation 3 : Sécuriser la mise en place de projets structurants	50

1. La mission

1.1 La lutte contre le décrochage scolaire, un enjeu régional majeur

Le ministère de l'Éducation nationale définit le décrochage comme « *un processus qui conduit un jeune en formation initiale à se détacher du système de formation jusqu'à le quitter avant d'avoir obtenu un diplôme* ». Ainsi un décrocheur est défini institutionnellement comme un jeune qui quitte prématurément le système de formation initiale, sans avoir obtenu le baccalauréat, ni diplôme à finalité professionnelle de niveau V ou IV (BEP ou CAP) et qui n'est plus inscrit dans un cycle de formation. Ce processus est observable quel que soit le système de formation initiale : formation relevant du ministère de l'Éducation nationale, du ministère de l'agriculture ou sous statut d'apprentissage. On parle aussi depuis quelques années de décrochage scolaire pour les publics étudiants du supérieur.

La part des jeunes âgés de 18 à 24 ans ayant quitté prématurément l'éducation et la formation a régulièrement diminué en Europe, passant de 16,9% en 2002 à 10,2% en 2019¹. La France affiche des résultats en nette amélioration depuis 2010 (8,2% en 2019, soit près de 2 points de moins qu'au niveau de l'UE et 1,3 points de moins que l'objectif fixé dans le cadre de la Stratégie Europe 2020). Cependant, des inégalités territoriales persistent et tous les publics ne sont pas confrontés de la même façon à ce risque (les jeunes hommes sont par exemple davantage concernés que les jeunes filles). Selon différentes études², plusieurs éléments doivent être pris en compte pour appréhender le décrochage scolaire : le milieu socio-économique de l'élève, sa relation avec le système scolaire (difficultés scolaires précoces, expériences négatives, contexte scolaire difficile...) ou encore le contexte territorial dans lequel vit le jeune. **La lutte contre le décrochage est un phénomène complexe dont les réponses nécessitent une prise en compte à la fois globale** (ne touchant pas uniquement la sphère scolaire) **et individualisée** (tenant compte de chaque cas particulier).

Quatre facteurs de réussite sont soulignés par les acteurs de la lutte contre le décrochage scolaire : permettre une (re)prise de confiance en soi et une confiance mutuelle ; encourager la motivation du jeune ; personnaliser les accompagnements proposés et favoriser la complémentarité entre des actions engagées dans les différentes sphères dans lesquelles évolue le jeune (sphères scolaire, familiale, ludo-éducative, sportive...).

La sortie précoce du système scolaire sans diplôme a un impact direct sur les parcours des jeunes. Le taux de chômage des non-diplômés sortis de formation initiale depuis un à quatre ans s'élève à 48,4% contre 8,8% dans le supérieur³.

A l'instar du national, l'Île-de-France a vu son taux de décrochage baisser. En 2019, il atteint les 6,6%⁴, soit 1,7 points de moins qu'en 2008. Cependant, là aussi, des disparités infrarégionales persistent et certains jeunes restent davantage en risque que d'autres. C'est pourquoi, depuis plusieurs années, la lutte contre le décrochage est devenue **grande cause régionale**. Elle se décline par un **plan Ile de France, réactualisé à échéances régulières** (dont une dernière édition en 2018).

Pour répondre à cet enjeu, la région Île-de-France a fait le choix de mobiliser une partie de l'enveloppe régionale FSE 2014-2020 afin de réduire significativement le nombre de jeunes sortant sans diplôme ni qualification du système scolaire, autour deux défis :

1. Le repérage les jeunes en risque ou en situation de décrochage et une meilleure connaissance des causes du décrochage ;
2. La mise en place des actions spécifiques de rattachement, en amont et en aval du décrochage et de la coordination des acteurs de terrain.

¹ Chiffres pour l'Union européenne - Source Eurostat, 2020

² Cf. www.fse.gouv.fr/dossiers-thematiques/la-lutte-contre-le-decrochage-scolaire-en-france-et-le-fse

³ Enquête Emploi INJEP ; les chiffres clefs de la jeunesse

⁴ Source : Eurostat, 2020

L'intervention du FSE est double. Elle vise d'une part, à diminuer le nombre de jeunes menacés de décrochage scolaire et, d'autre part, à augmenter le nombre de jeunes ayant raccroché vers l'enseignement ou une formation adéquate. Elle répond à un objectif d'allier à la fois une approche « curative » (réparer, permettre un « raccrochage » scolaire) et une approche préventive (anticiper et agir avant la rupture).

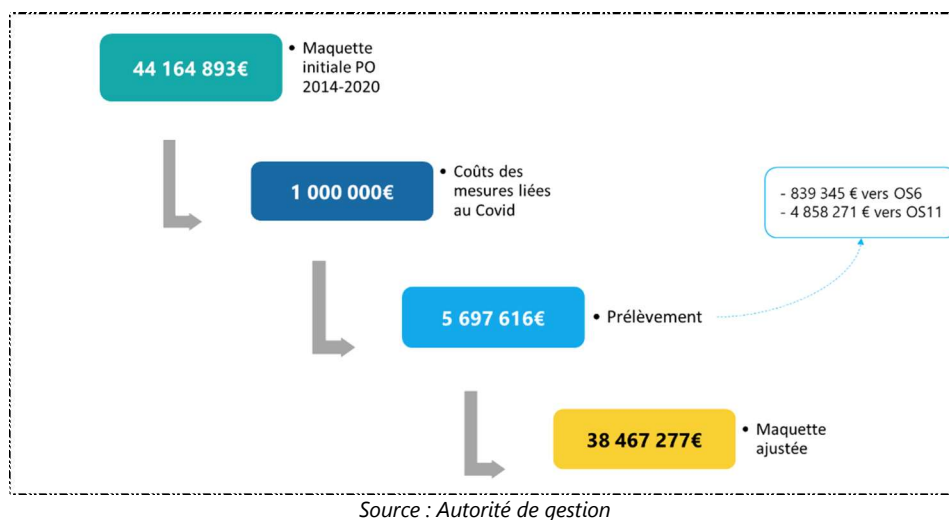
Le programme opérationnel FEDER-FSE Île-de-France pour la période 2014-2020 mobilise le Fonds social européen afin de « diminuer le nombre des sorties sans qualification des jeunes de moins de 25 ans de formation initiale en particulier dans les zones les plus touchées ». Il a été privilégié une **intervention du FSE dans un continuum entre les actions relevant de l'amont** (prévention) **et celles relevant de l'aval** (raccrochage), ainsi que la possibilité de financer de l'ingénierie. Doté d'une enveloppe actuellement de **38 467 277 €** de FSE, sa mise en œuvre présente une triple organisation :

- Une délégation de gestion au profit d'organismes intermédiaires : GIP-FCIP des académies de Paris, Versailles et Créteil et Chambre de commerce et d'industrie d'Île-de-France ;
- Une approche territoriale via les territoires sélectionnés à l'appel à projets Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) ;
- Des appels à projets lancés par la Région.

1.2 ~~Les objectifs et contours de l'évaluation~~

Dans le cadre des évaluations d'impact de chaque axe de son programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020, la région Île-de-France a fait le choix d'évaluer les dispositifs soutenus par le FSE sur la scolarisation et l'orientation des jeunes franciliens à travers l'évaluation de l'Objectif spécifique (OS) 7 de l'axe 5 du programme.

L'OS 7 vise à diminuer le nombre des sorties sans qualification des jeunes de moins de 25 ans de formation initiale en particulier dans les zones les plus touchées. Il représentait initialement 10,2% de la maquette du PO Île-de-France (hors assistance technique). En fin de période, et après différents mouvements, l'OS 7 représente avec 38 467 277 € de crédits FSE, **8,8% de la maquette francilienne.**



L'évaluation a pour but de :

1. **Comprendre et mesurer la pertinence** des actions soutenues au titre de l'OS 7 du programme, en analysant notamment la stratégie de financement choisie (Autorité de gestion + OI + ITI), les types de projets financés ainsi que les types de publics touchés.
2. **Évaluer les effets des actions sur les publics** (diminution du nombre de jeunes menacés de décrochage scolaire, raccrochage vers des enseignements ou formation adéquats) **mais aussi de façon plus générale** (effets territoriaux par exemple).

Pour ce faire, **neuf questions évaluatives** ont été définies au démarrage de la mission et ont guidé les investigations.

Registre	Questions évaluatives
Pertinence	Q1. Les actions sélectionnées sont-elles en adéquation avec les enjeux issus du diagnostic territorial sur le décrochage scolaire ?
Cohérence	Q2. Comment les opérations financées s'intègrent-elles à la stratégie régionale et à la stratégie nationale ? Sont-elles complémentaires et/ou en renforcement ?
Effet levier / Efficience	Q3. Quels sont les effets incitatifs / désincitatifs du FSE pour les porteurs de projet ? Quels sont les effets leviers/freins du FSE sur la demande subvention ?
	Q4. Quels sont les effets incitatifs / désincitatifs du FSE pour les établissements pour participer aux actions proposées ?
	Q5. Quelle est la plus-value des partenariats et des outils développés dans les projets soutenus ? <input type="checkbox"/> Caractère innovant des projets (modalités pédagogiques, effets structurants, mise en réseau territoriale, développement d'outils communs ...) <input type="checkbox"/> Capacité à diffuser les bonnes pratiques issues de ces projets
Efficacité	Q6. Le FSE a-t-il renforcé/ amélioré l'intervention des actions ?
	Q7. Les opérations sélectionnées répondent-elles aux enjeux du territoire et aux objectifs ciblés dans le POR ?
	Q8. Le public touché est-il bien celui identifié dans le POR ?
	Q9. Les dispositifs soutenus ont-ils réellement permis de prévenir et/ou lutter contre le décrochage scolaire ? <input type="checkbox"/> Capacité à repérer les jeunes en risque ou situation de décrochage <input type="checkbox"/> Soutien et re-motivation scolaire <input type="checkbox"/> Qualité et efficacité des actions de prévention et de remédiation <input type="checkbox"/> Taux de réussite des diplômés et progression <input type="checkbox"/> Dispositifs spécifiques, exemples : classe relais, classes d'accueil pour les jeunes allophones...

1.3 La méthodologie utilisée

De façon à alimenter le jugement évaluatif, les évaluateurs ont croisé plusieurs types de recueil de matériau à la fois quantitatif et qualitatif, à travers :

- Une analyse physico-financière
- Une analyse documentaire
- Des entretiens qualitatifs
- Une enquête auprès des porteurs de projet
- Une enquête auprès des participants (ou de leurs représentants légaux si ces derniers étaient mineurs)

La mission s'est conclue par l'organisation de deux focus group : l'un avec les quatre organismes intermédiaires et le second avec les services internes à la Région.

	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre
Phase n°1 : Lancement et cadrage										
Cadrage et analyse documentaire, référentiel d'évaluation										
Analyse documentaire et logique d'intervention										
Phase n°2 : Investigations										
Entretiens qualitatifs										
Enquête porteurs de projets										
Enquête auprès des bénéficiaires finaux										
Phase n°3 : Réponses aux questions évaluatives										
Analyse des données quantitatives et qualitatives										
Echange avec le commanditaire (COTEC)										
Analyse et réponses aux questions évaluatives										
Echange avec le commanditaire : Préparation du COPIL										
COPIL - Réunion n°2										
Phase n°4 : Formulation de recommandations opérationnelles										
Groupes de travail										
Consolidation du jugement et des recommandations										
Echange avec le commanditaire : Préparation du COPIL										
Ajustement du rapport										
Restitution des résultats en comité de pilotage										
Documents de communication										

Les entretiens de cadrage et entretiens qualitatifs auprès de l'autorité de gestion, de directions de la Région ainsi que des structures gestionnaires (organismes intermédiaires et territoires relevant des Investissements territoriaux intégrés) ont permis d'interroger les personnes suivantes :

Structure	Interlocuteurs	Date
Conseil régional	M SPINAT, Chef du service instruction et gestion du PO FEDER-FSE	15 février
	Mme BREGERAS, Chargée de mission, Référente FSE	25 février
	M DELANNOY, Chargé de mission, Référent OI – GIP	16 février
	Mme PIEFFET, Chargée de mission, Référente OI CCIR	16 février
	Mme GUERIN, Chargée de mission décrochage scolaire et numérique et Mme MEGUENI, Cheffe du service orientation et actions éducatives du Pôle Lycées	25 février
Territoires ITI	CA Saint-Quentin-en-Yvelines- Sandrine MARTIN, Cheffe de projet ITI et Emmanuelle GAME	25 février
	CA Plaine Commune – Elisa GUILLOU, Chargée de mission ITI	1 ^{er} mars
	CA Roissy Pays de France - Driss BZIOUAT, Coordinateur du PLIE et Tibisaï MEJIAS, Chargée de Mission ITI	17 mars
Organismes intermédiaires	GIP Créteil	Contribution écrite
	GIP Paris - Olivier Lelong – Responsable du département Fonds Européens Structurels et d'Investissement	24 février
	GIP Versailles - Jean-Christophe Lebrun et Christophe Macaux, co-responsables Cellule FESI et Anne-Marie Ferrand et Didier Schepens, chargés de mission	2 mars
	CCIR - Isabelle MAES et Philippe BROUTIN – Mission Europe	11 mars

L'enquête auprès de l'ensemble des porteurs de projets a permis de réunir **72 réponses exploitables**, soit un taux de réponse de 40% ; tandis que l'enquête auprès des participants a collecté **127 réponses exploitables**.

2. L'OS 7 : un objectif spécifique revu à la baisse en cours de période pour mieux sécuriser sa programmation

Précision méthodologique : les données de ce bilan sont arrêtées au 31 décembre 2020.

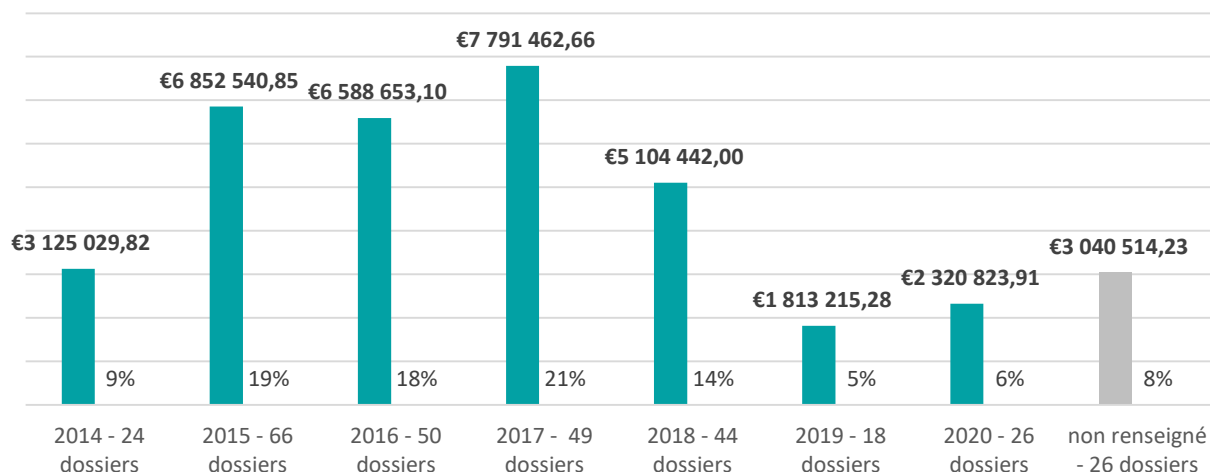
2.1 Une dynamique de programmation et de consommation très marquée par les audits et le plan de reprise qui en a suivi

Au 31 décembre 2020, **36 636 682 € de crédits FSE sont programmés** sur l'Objectif spécifique 7. Cela correspond à un **taux de programmation de 95%** sur la maquette actuelle qui, à la suite d'une révision en juillet 2020, est de 38 467 277€⁵.

Sur l'ensemble de la période, on note un réel démarrage du programme en 2015 avec trois années de fortes programmations, suivi d'un ralentissement du rythme de programmation. Le rythme observe une cassure en 2019 où le nombre de projets et les montants associés sont bien plus faibles. Cela s'explique par plusieurs facteurs :

- D'une part, le souhait de sécuriser fortement cet OS à la suite d'audits qui ont eu des effets négatifs (plan de reprise, diminution des montants certifiés...);
- D'autre part, la volonté de certains organismes de ne plus mobiliser le FSE sur cette thématique. C'est notamment le cas de la CCIR qui s'est consacrée à la reprise des dossiers déposés avant 2018.
- Enfin, la crise sanitaire de 2020 a globalement ralenti cet OS en fin de période, l'activité des acteurs liés au décrochage ayant été directement touchée par les différents confinements et périodes d'enseignement à distance.

Rythme de programmation des dossiers de l'OS7 (date de début des opérations vs. montants programmés)

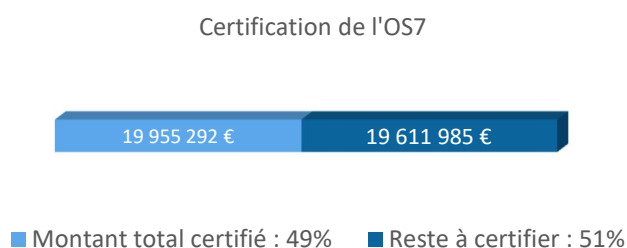


Source : Axe5 OS7_BDD_opérations.xlsx – traitements Amnyos

⁵ Elle était initialement de 44 164 893€, soit une baisse de près de 13%.

Il existe **un écart important (17 732 137,42 €) entre les dépenses déclarées par les porteurs et les dépenses retenues selon les règles de l'UE au moment des contrôles de service fait (CSF)**. Cela s'explique notamment par le fait que, sur les premières années de programmation, de nombreux justificatifs relatifs à l'éligibilité des publics étaient manquants. Ainsi, une partie des actions qui ont été réalisées n'ont pas pu être prises en compte dans l'assiette éligible.

Cet écart est en revanche très faible (< 50K€) sur l'ensemble de l'OS entre les montants retenus dans les CSF et les montants certifiés, soulignant ainsi l'important travail réalisé entre les bénéficiaires et l'autorité de gestion. Le montant total certifié est de 18 855 292€, soit un **taux de certification de 49% en coût total**.



Source : Axe5 OS7_BDD_opérations.xlsx – traitements Amnyos

2.2 Un OS qui repose très largement sur les organismes intermédiaires, et notamment sur les trois GIP académiques

2.2.1 Une part majeure des subventions globales dans la gestion de l'OS 7

La gestion de l'OS 7 a été en grande partie déléguée à quatre organismes intermédiaires (OI) qui l'étaient déjà sur la période 2007-2013 lorsque le FSE était géré par les services de l'Etat. Il s'agit d'une part de la Chambre de commerce et d'industrie régionale (CCIR) et d'autre part, des trois Groupements d'intérêts publics (GIP) académiques de Paris, Versailles et Créteil.

La répartition de la maquette initiale prévoyait une délégation à hauteur de 79% des crédits disponibles aux OI. Les différentes évolutions de maquette au cours de la période portent à ce jour la délégation aux OI à **92% des crédits de l'OS**. Au 31 décembre 2020, les opérations de ces quatre gestionnaires délégués représentent **88% des opérations (252) de l'Objectif spécifique 7 et 83% des participants (31 203)**. La programmation a été mise en œuvre notamment par le biais d'appels à projets portés par les GIP. La part des GIP a pris de l'ampleur au fil de la période avec une augmentation de 3 707 267 € pour les trois subventions globales (+12%). Les trois GIP représentent 84% des opérations (242), 76% des montants FSE programmés (27 791 929,50 €) et 77% des participants (29 148). La CCIR a de son côté stoppé la mobilisation de cet OS à la suite aux audits de 2018 qui ont nécessité une reprise importante des crédits FSE escomptés.

CCIR (10 dossiers – 2 055 participants)

Maquette OS7 initiale : 5 000 000 €

- 1er avenant : OS7 porté à 7 000 000 €
- 2e-3e-4e avenants : pas de modification
- 5e avenant : OS7 révisé à 1 749 985 € avec reprise d'une partie sous gestion AG

Montant FSE-OS7 programmé : 1 749 985 €

Taux de programmation OS7 : 100%

GIP de l'Académie de Créteil (107 dossiers – 14 095 participants)

Maquette OS7 initiale : 11 285 000 €

- 1^{er} avenant : pas de modification
- 2^e avenant : OS7 portée à 10 399 265€
- 3^e avenant : pas de modification
- 4^e avenant : pas de modification

Montant FSE-OS7 programmé : 12 044 116,42 €

Taux de programmation OS7 : 116%

GIP de l'Académie de Paris (52 dossiers / 4 611 participants)

Maquette OS7 initiale : 8 389 000 €

- 1er avenant : pas de modification
- 2e avenant : modification de la maquette FSE (10 409 000 €)
- 3e avenant : pas de modification
- 4e avenant : pas de modification

Montant FSE-OS7 programmé : 6 201 954,6 €

Montant FSE-Axe 5 programmé : 8 807 000 €

Taux de programmation Axe 5 : 77%

GIP de l'Académie de Versailles (83 dossiers – 10 442 participants)

Maquette OS7 initiale : 10 500 000 €

- 1er avenant : pas de modification
- 2e avenant : modification de la maquette FSE (13 073 002 €)
- 3e avenant : pas de modification
- 4e avenant : pas de modification

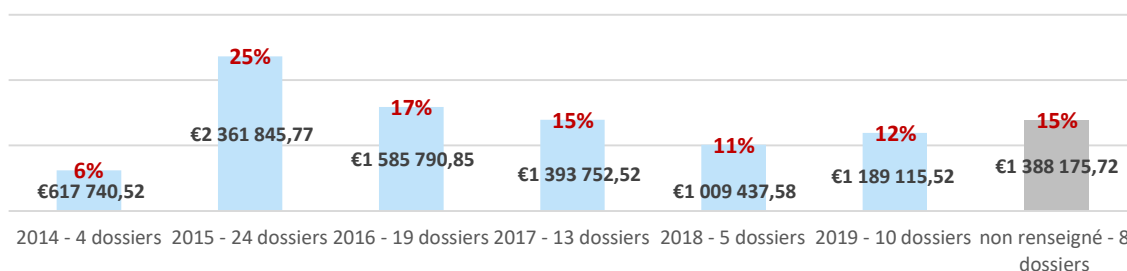
Montant FSE-OS7 programmé : 9 545 858,48 €

Montant FSE-Axe 5 programmé : 11 517 890 €

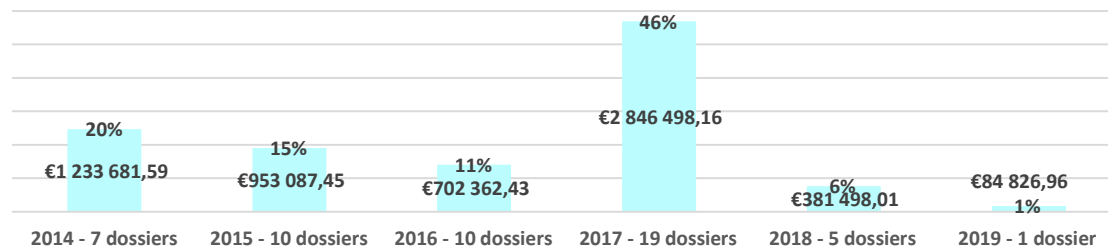
Taux de programmation Axe 5 : 95%

2.2.2 Avec une dynamique de programmation très variable selon les OI

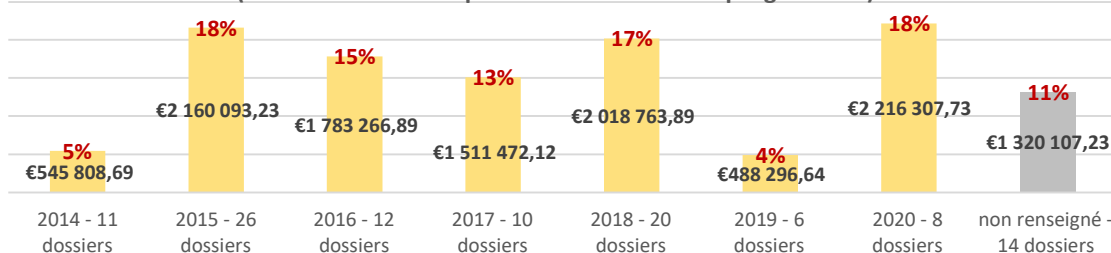
Rythme de programmation des dossiers GIP 78
(date de début des opérations vs. montants programmés)



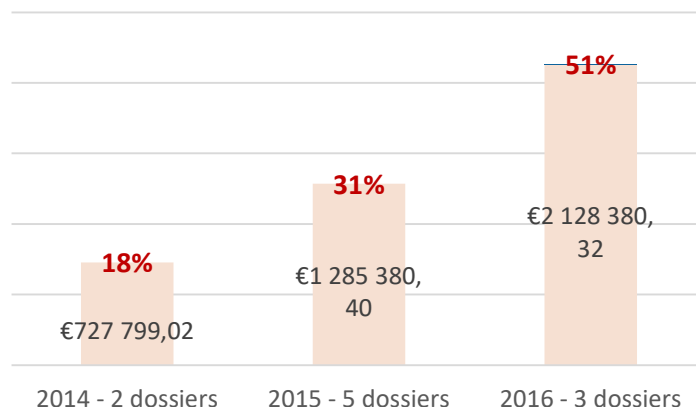
Rythme de programmation des dossiers GIP 75
(date de début des opérations vs. montants programmés)



Rythme de programmation des dossiers GIP 94
(date de début des opérations vs. montants programmés)



Rythme de programmation des dossiers CCIR (date de début des opérations vs. montants programmés)



Source : Axe5 OS7_BDD_opérations.xlsx – traitements Amnyos

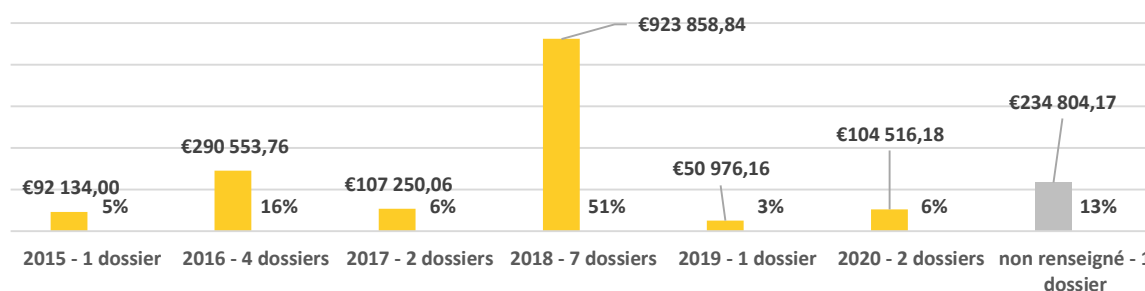
2.2.3 Et une nouveauté de la programmation 2014-2020 avec les investissements territoriaux intégrés (ITI)

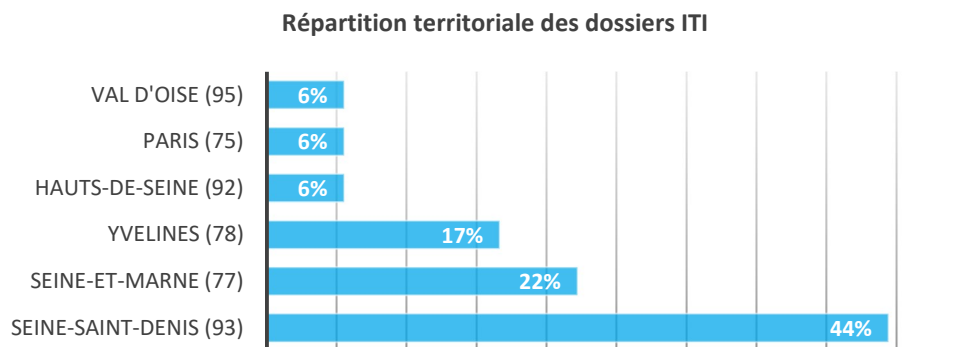
La région Île-de-France est l'une des seules régions françaises à avoir ouvert aux territoires retenus à l'appel à projets « ITI » la possibilité de mobiliser du Fonds social européen, et en particulier sur la question de la lutte contre le décrochage scolaire. L'objectif de cette délégation est de favoriser l'émergence de projets répondant aux enjeux spécifiques des territoires.

Selon les territoires, la mobilisation de l'OS 7 a été plus ou moins forte. Fin 2020, 18 dossiers étaient programmés par les territoires ITI pour un total de 1 804 093 € de FSE. Il est à noter que la seule opération « d'ingénierie » de l'OS est portée par un ITI (CU Grand Paris Seine et Oise).

Territoires ITI	NB Opé.	€ FSE OS7	% FSE OS7	Participants
EPT PLAINE COMMUNE	5	441 651,73 €	24%	392
CA GRAND PARIS SUD	2	368 358,57 €	20%	37
EPT GRAND PARIS GRAND EST	2	280 211,60 €	16%	353
CA MELUN VAL DE SEINE	2	269 593,26 €	15%	136
CA SAINT QUENTIN EN YVELINES	2	140 977 €	8%	228
CA ROISSY PAYS DE FRANCE	2	139 384,06 €	8%	110
EPT EST ENSEMBLE	2	107 044,78 €	6%	1
CU GRAND PARIS SEINE ET OISE	1	56 872,17 €	3%	
Total	18	1 804 093,17 €	100%	1 257

Rythme de programmation des dossiers ITI (date de début des opérations vs. montants programmés)





Source : Axe5 OS7_BDD_opérations.xlsx – traitements Amnyos

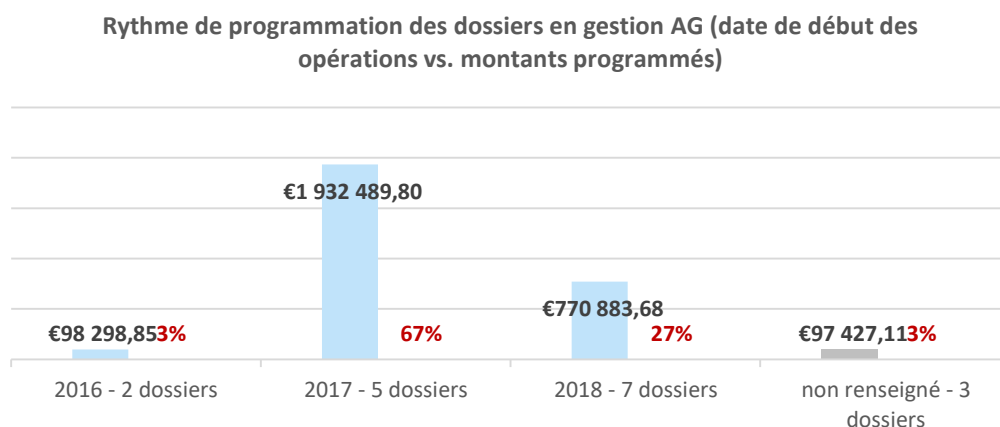
Le faible nombre de dossiers portés dans le cadre des ITI peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- La présence ou non de structures locales (tissu associatif notamment) sur ce thème ;
- La difficulté pour les intercommunalités de porter des projets elles-mêmes compte tenu du fait que le décrochage scolaire n'est pas une compétence intercommunale ;
- La crainte des « petites structures » (y compris de la part de mairies) de porter des projets financés par le FSE.

Cependant, cela a permis de financer des projets plus locaux, complémentaires à ceux portés dans le cadre des appels à projets de l'autorité de gestion ou des organismes intermédiaires. L'appui des territoires porteurs des ITI a été essentielle pour accompagner les porteurs de projet à déposer et à suivre leurs projets et pour sécuriser la gestion.

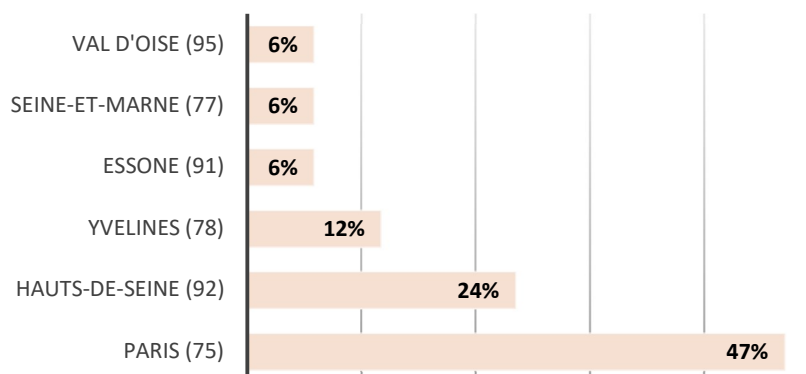
2.2.4 Une faible part des opérations en gestion « AG » (autorité de gestion)

Enfin, seulement 17 dossiers (soit 6% des opérations) sont gérés directement par l'Autorité de gestion pour un total de 2 899 099 € de FSE. La mise en œuvre de la programmation du côté de l'autorité de gestion est notamment passée par le biais d'appels à projets (avril 2015 et juin 2017).



On note l'absence de dossiers en gestion AG dans les départements du 93 et du 94.

Répartition par département des dossiers AG



Source : Axe5 OS7_BDD_opérations.xlsx – traitements Amnyos

2.3 Une très grande majorité des actions dédiées à la prévention du décrochage scolaire

A la fin de l'année 2020, 287 opérations étaient programmées sur l'OS 7 dont :

- 55% étaient en cours de réalisation (soit 159 opérations) ;
- 31% étaient achevées (soit 91 opérations) ;
- 13% n'avaient pas encore démarré (soit 37 opérations).

Précision méthodologique : dans la base de données que nous avons utilisée, six opérations ont un statut non-défini (erreur). Elles sont toutefois notées comme programmées. Elles n'ont pas été intégrées aux analyses qui suivent.

L'OS 7 vise le soutien de trois grands types d'opérations :

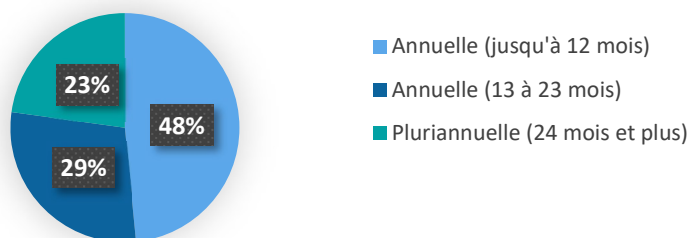
- **Les opérations de « prévention »** du décrochage scolaire (actions préventives) qui représentent la quasi-totalité des opérations – 276 opérations soit 97% de l'OS ;
- **Les opérations de « raccrochage »** scolaire (actions curatives) – 10 opérations soit 3% de l'OS ;
- **Les opérations « d'ingénierie et de mutualisation des outils »** – 1 opération soit moins de 1% de l'OS.

L'ingénierie des actions est en fait pleinement intégrée aux deux autres types d'actions (cf. partie 3) et n'a pas fait l'objet – hormis cet unique dossier – de ciblage spécifique.

2.3.1 Des opérations plutôt « courtes », calées sur le calendrier scolaire

La majorité des opérations (123 opérations) s'étendent sur une période allant jusqu'à 12 mois. 73 ont une durée d'exécution de 13 à 23 mois tandis que les opérations de 24 mois et plus sont au nombre de 58.⁶

Période d'exécution des opérations

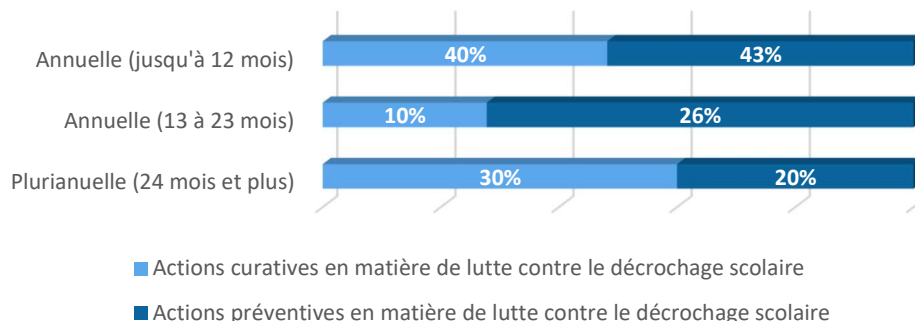


Source : Axe5 OS7_BDD_opérations.xlsx – traitements Amnyos sur 254 opérations avec des données valides

⁶ 33 opérations dans la base ne disposent pas de l'information sur la période d'exécution.

Les dossiers les plus longs sont principalement des dossiers qui accompagnent les jeunes qui ont décroché ou sont en situation de décrochage scolaire. Les actions de prévention du décrochage sont majoritairement des opérations plus courtes de moins de 2 ans. *A noter* : l'unique opération d'ingénierie « pure » est une opération pluriannuelle.

Répartition des types d'opérations selon la période d'exécution



Source : Axe5 OS7_BDD_opérations.xlsx – traitements Amnyos sur 253 opérations avec des données disponibles

Focus sur les opérations allant jusqu'à 23 mois

Au total 26 opérateurs interviennent de manière récurrente sur les opérations allant jusqu'à 23 mois. Ces opérateurs représentent 158 opérations annuelles soit 81% des opérations annuelles (total : 196) et 55% des opérations de l'OS.

Dans cet ensemble, 51 opérations sont récurrentes. Elles correspondent à 20 opérations « initiales » reprogrammées sur l'ensemble de la programmation en opérations de nouveau annuelles. Ces 51 opérations représentent **18% des opérations de l'OS.**

A noter, une opération annuelle « DEMO CAMPUS » de l'AFEV et une opération « FIL CONTINU » de l'AFPAD, non-comptabilisées dans ce calcul, ont été reconduites en tant qu'opérations pluriannuelles.

Focus sur les opérations « pluriannuelles », peu récurrentes

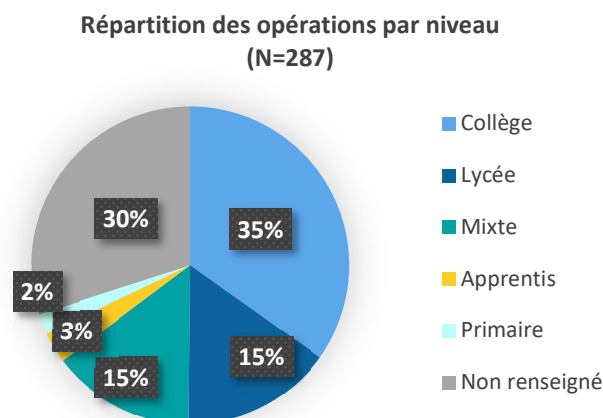
Huit opérateurs interviennent de manière récurrente sur ces opérations pluriannuelles. Les 31 opérations que ces 8 bénéficiaires représentent 53% des opérations pluriannuelles. On note que seulement **six d'entre elles sont récurrentes** (trois opérations pluriannuelles reprogrammées). Cela représente 10% des opérations pluriannuelles (total : 58).

2.3.2 Une prédominance du niveau « collège » et d'actions tournées uniquement vers les élèves

96% des opérations sont à destination des élèves, 8% visent dans leurs actions les familles, et 7% les acteurs du monde éducatif (*à noter : une opération peut cibler simultanément plusieurs types de publics.*)

- Si on considère les opérations à destination uniquement des élèves, elles représentent 87% du total des opérations. Elles restent largement prédominantes.
- 1% des opérations sont destinées uniquement aux familles, ou uniquement aux acteurs du monde éducatif (ce qui représente 2 opérations à chaque fois).

35% des opérations programmées sont orientées vers le niveau « collège ». Suivent 15% des opérations orientées vers le lycée, et 15% également vers des niveaux différents ou « mixtes » (ces opérations peuvent aussi bien viser en même temps des élèves de primaire, de collège, des apprentis, des lycéens ou encore des étudiants). Les apprentis sont visés en tant que seul public par 3% des opérations, et les niveaux primaires uniquement par 2%.



Source : Axe5 OS7_BDD_opérations.xlsx – traitements Amnyos

2.3.3 Autres ciblagés

Les opérations ciblent aussi parfois des catégories de publics en fonction de leur lieu de résidence, leur origine, leur genre... Ainsi, **10%** (29 dossiers) des opérations comptent un ciblage vers :

- Les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) et/ou vers des zones classées prioritaires telles que les ZEP (zone d'éducation prioritaire), REP (réseau d'éducation prioritaire), etc. ;
- Ou les **publics porteurs d'un ou plusieurs handicaps**, et/ou les publics avec des difficultés particulières telles que les élèves des sections SEGPA (Section d'enseignement général et professionnel adapté) ;

7% des opérations (21) ciblent les **publics migrants et/ou allophones** ; **1%** (4) ciblent uniquement des **femmes** et notamment des jeunes mères scolarisées en risque de décrochage.

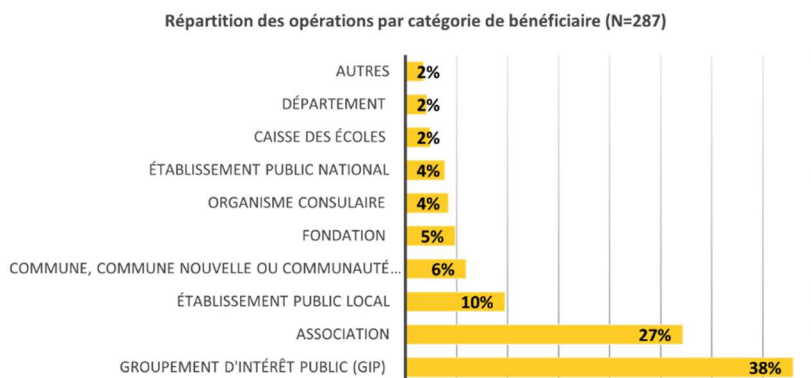
Par ailleurs, **14% soit 40 opérations présentent un aspect orienté vers le marché du travail** et l'emploi des publics visés (découverte des métiers, stages, enseignements professionnalisants...). 4% des opérations (11) présentent enfin une dimension de lutte ou sensibilisation contre le harcèlement et/ou les discriminations à l'école.

2.4 Un OS porté en majorité par des acteurs publics, avec une place importante des GIP, mais aussi des associations

On compte **93 opérateurs**, pour 54% qui sont des acteurs publics (50 opérateurs dont 3 départements, pour deux tiers des opérations). Les 43 acteurs privés portent 93 opérations (32%).

Plus spécifiquement :

- **Les 3 GIP qui portent 38% des opérations de l'OS (109 opérations) ;**
- **Les associations qui portent 27% des opérations (78) ;**
- **Les établissements publics locaux (collèges, lycées...) qui portent 10% des opérations (28).**

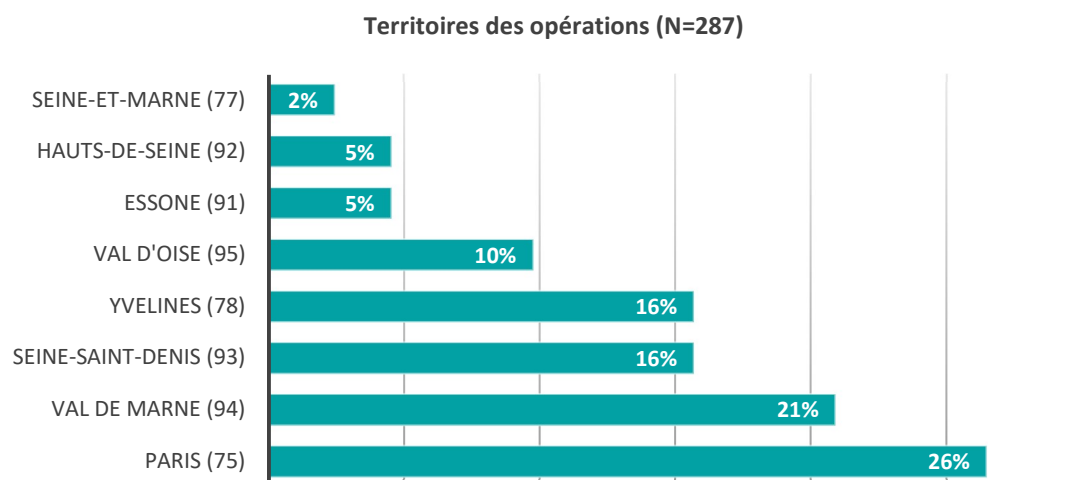


Source : Axe5 OS7_BDD_opérations.xlsx

2.5 Répartition de la programmation et dynamique par département

2.5.1 Dynamique des opérations et opérateurs par département

Si l'on regarde la répartition des opérations en fonction du département du bénéficiaire, on constate un nombre d'opérations plus important dans le 75 (76 opérations soit 26%) ; entre 21 et 15% dans les départements du 94, 78 et 93 ; 10% dans le 95 ; les moins représentés dans les opérations étant le 91, 92 et 77.



Source : Axe5 OS7_BDD_opérations.xlsx – traitements Amnyos

En calculant le rapport entre le nombre de d'opérateurs par département, et le nombre d'opérations qui y sont enregistrées, on peut déterminer des dynamiques territoriales différentes notamment :

- **Une dynamique relativement « équilibrée » entre le nombre d'opérateurs et le nombre d'opérations** (entre 1 et 2 opérations par opérateur comptabilisé).
→ C'est le cas des départements 77, 91, 93, 92 et 95.
- **Une dynamique de « concentration »** plus ou moins forte des opérations sur trois départements avec des rapports allant de 3 à presque 9 opérations par opérateur comptabilisé.

Département	Nb opérations	Nb opérateurs	Rapport
PARIS (75)	76	24	3,2
VAL DE MARNE (94)	60	7	8,6
YVELINES (78)	45	11	4,1
SEINE-SAINT-DENIS (93)	45	24	1,9

VAL D'OISE (95)	28	13	2,2
ESSONE (91)	13	7	1,9
HAUTS-DE-SEINE (92)	13	6	2,2
SEINE-ET-MARNE (77)	7	6	1,2
TOTAL	287	98	

Précision méthodologique : l'opérateur Fondation d'Auteuil est présent dans 5 départements ce qui explique le nombre d'opérateurs à 98 ici et non à 93.

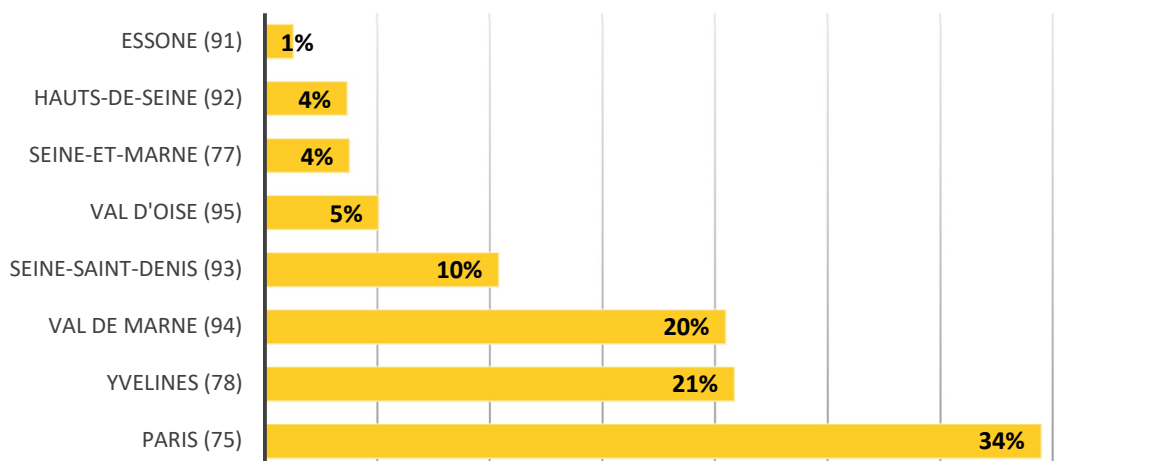
2.5.2 Dynamiques financières par département

La répartition des montants UE programmés dans les départements est relativement cohérente avec la répartition des opérations.

- On note toutefois que le rapport entre la répartition des opérations et celles des coûts UE met en lumière **des territoires où les opérations représentent des montants UE plus importants** : par exemple le 75 (26% des opérations pour 34% des coûts UE) mais aussi le 78 ;
- Ou à l'inverse **des montants moindres** : par exemple le 93 (16% des opérations pour 10% des coûts) mais aussi le 95, le 91 et 77 ;
- On observe également un certain équilibre entre la part des opérations et des montants programmés pour le 94 (21% vs. 20%) et le 92 (5% vs. 4%).

Pour autant, l'évaluation n'a relevé aucun facteur explicatif de ces différences, les coûts des projets étant à d'autres facteurs que celui du territoire de mise en œuvre (caractère innovant, dimension plus ou moins individualisée, présence d'acteurs déjà sur place, etc.).

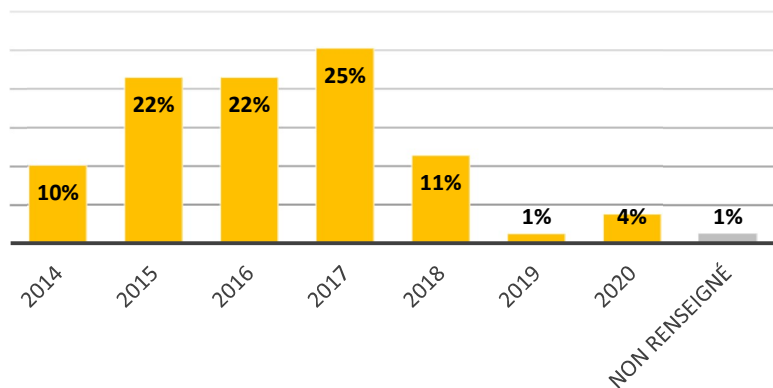
Répartition des montants UE des opérations programmées par département (N=287)



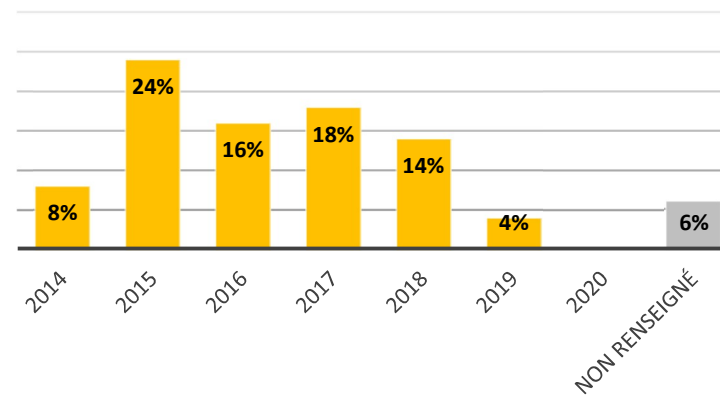
Source : Axe5 OS7_BDD_opérations.xlsx – traitements Amnyos

2.5.3 Rythmes de programmation des opérations par département

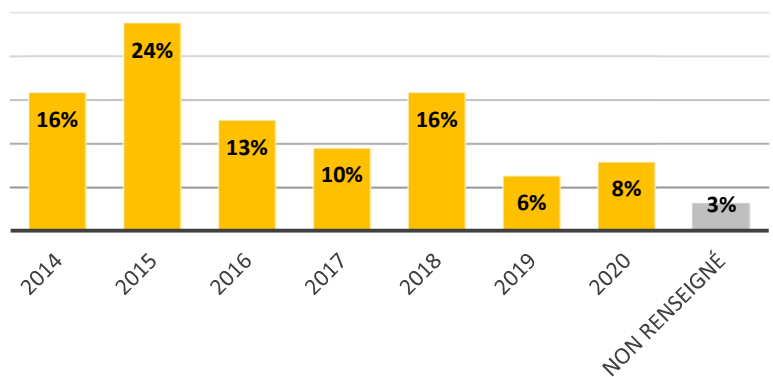
PARIS (75) (N=76)



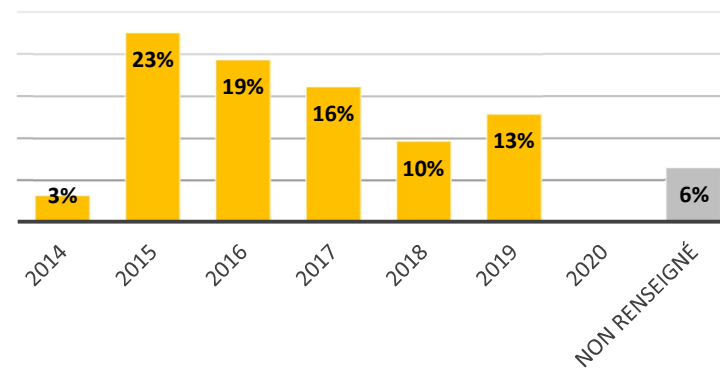
YVELINES (78) (N=45)



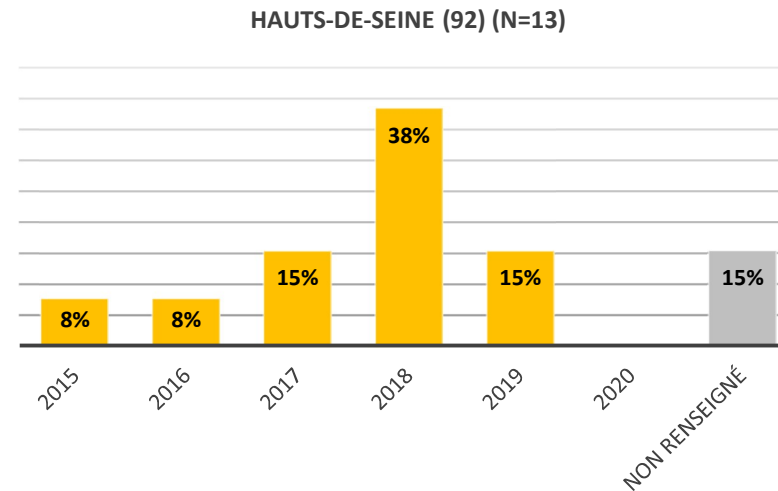
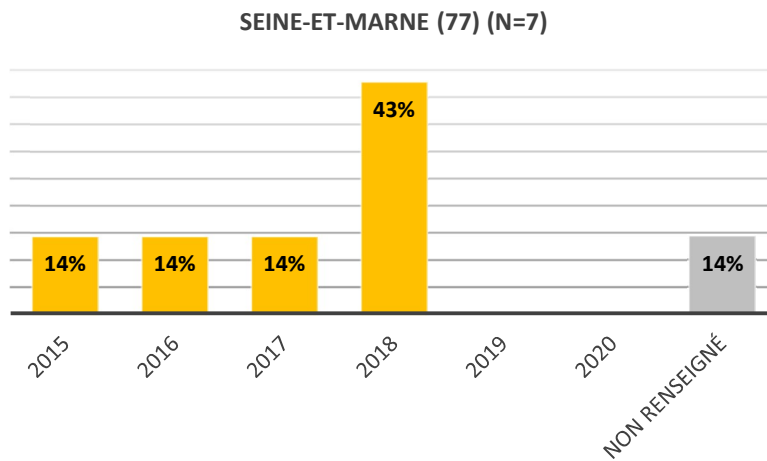
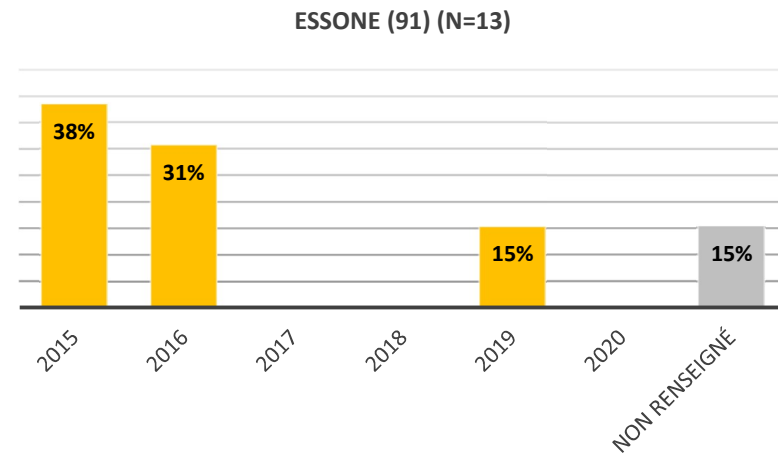
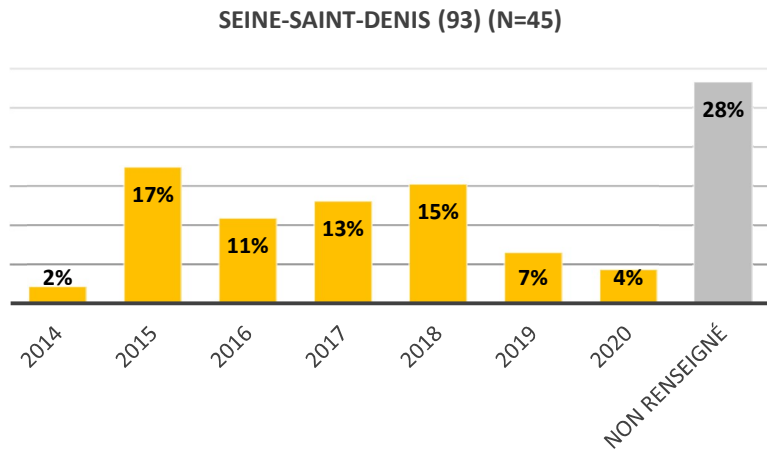
VAL DE MARNE (94) (N=60)



VAL D'OISE (95) (N=28)



Source : Axe5 OS7_BDD_opérations.xlsx – traitements Amnyos



Source : Axe5 OS7_BDD_opérations.xlsx – traitements Amnyos

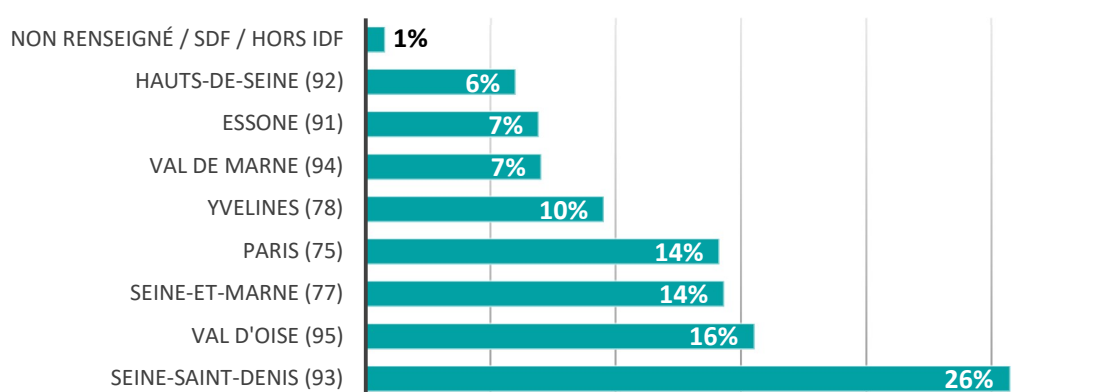
2.6 Des participants fortement concentrés sur les GIP, et répartis sur l'ensemble de la région, et dont le volume reste en-dessous de la cible prévue à 2023

On dénombre **37 729 participants** répartis dans 214 dossiers de l'OS7 : l'objectif cible 2023 du PO en nombre de participants est atteint à seulement 45%.

Précision méthodologique : L'analyse suivante porte sur les 37 729 participants recensés dans la base « Exports participants » transmise. On remarque toutefois que parmi eux 199 participants appartiennent à 3 dossiers (IF0013401, IF0026781 et IF002781) qui n'apparaissent pas comme programmés dans la base « Opérations ».

Ils sont majoritairement présents dans les départements du 93, 95, 77 et 75.

Répartition des participants par territoire (N=37677)

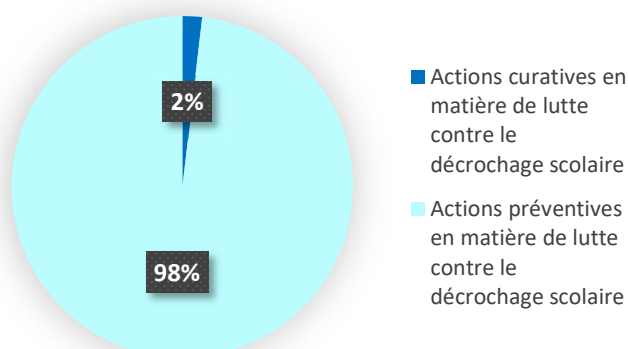


Source : Eval scolarisation_Exports participants_V2.xlsx – traitements Amnyos

Les participants sont par ailleurs 98% à suivre des actions de prévention du décrochage scolaire.

→ On dénombre **699 participants dans des actions curatives de l'OS7, pour 21 503 jeunes décrocheurs dans la Région.** (Rapport pour le conseil régional présenté par Valérie PÉCRESSE, Présidente du conseil régional d'Île-de-France, « Communication sur le décrochage scolaire », mai 2019)

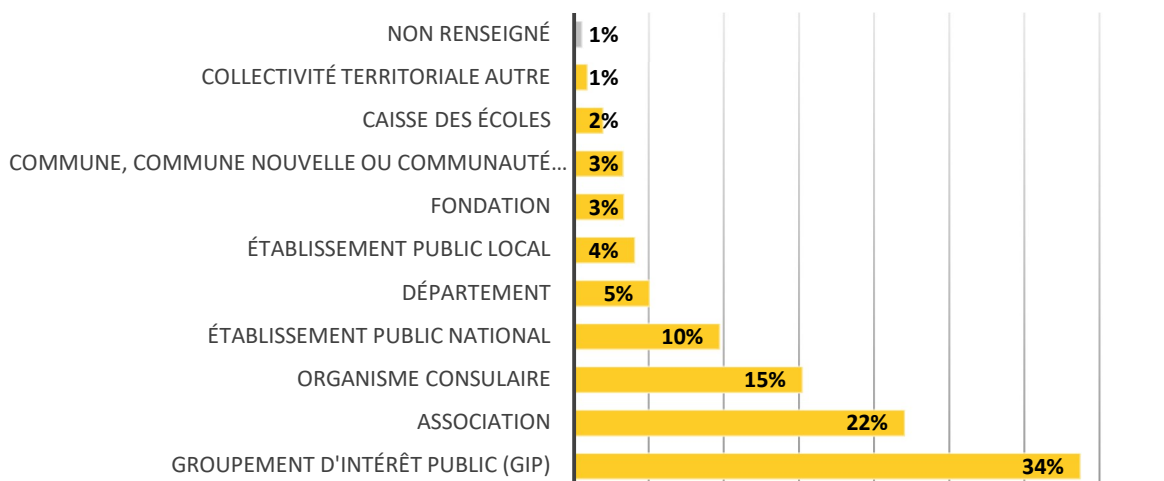
Répartition des participants en fonction du type d'action (N=37729)



Source : Eval scolarisation_Exports participantsV2.xlsx et Axe5 OS7_BDD_opérations.xlsx – traitements Amnyos

En cohérence avec les constats posés précédemment, la plus grande partie des participants se retrouve dans la catégorie des opérateurs « GIP » (34% soit 12 728 personnes). Il faut ensuite souligner que les associations arrivent en seconde position avec 22% des participants soit 8 312 personnes. Suivent l'organisme consulaire de la CCIR d'Île-de-France (15% soit 5 746 personnes) et les établissements publics nationaux (établissements scolaires pour 10% des participants, soit 3670 personnes).

Répartition des participants par type d'opérateur (N=37729)



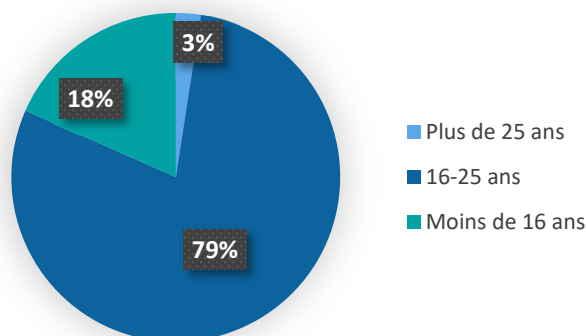
Source : Eval scolarisation_Exports participantsV2.xlsx et Axe5 OS7_BDD_opérations.xlsx – traitements Amnyos

2.6.1 Des profils qui correspondent aux cibles de la lutte contre le décrochage

Les profils des participants aux opérations de l'OS7 remplissent les caractéristiques des publics ciblés dans la lutte contre le décrochage scolaire.

- On compte 58% d'hommes et 42% de femmes.
- 77% des participants sont nés en France, 19% sont nés hors de l'Union européenne.
- Près de 80% des participants sont âgés à la fin 2020 de 16 à 25 ans (analyse sur la base de la date de naissance – ils avaient donc au minimum 10 ans au début de la programmation) et 18% de moins de 16 ans.

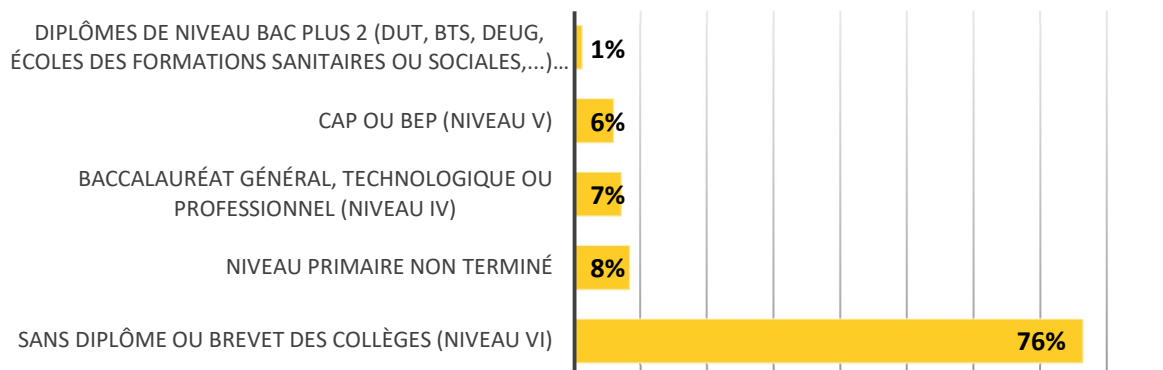
Âge des participants (N=37729)



Source : Eval scolarisation_Exports participants_V2.xlsx – traitements Amnyos

Les participants sont majoritairement sans diplôme / niveau brevet des collèges (76%).

Niveau de diplôme des participants (N=37677)



Source : Eval scolarisation_Exports participants_V2.xlsx – traitements Amnyos

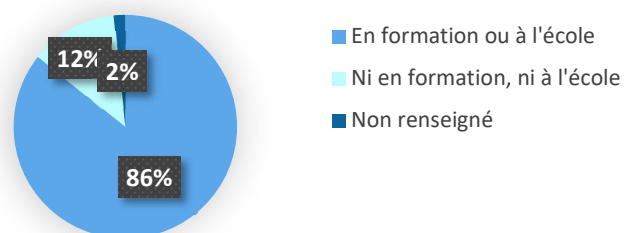
2.6.2 Et qui suivent pour moitié les actions jusqu'à leur terme, avec des résultats positifs à la sortie

Près de la moitié des participants (48%) ont suivi l'action jusqu'à son terme. Selon les données « participants » à disposition, on compte 6% d'abandons en cours d'opération, toutefois nous ne disposons pas de cette information pour 46% des participants.

L'action est suivie jusqu'à son terme	Nombre de participants	Proportion
Pas de donnée	17 323	46%
Non	2 177	6%
Oui	18 229	48%
Total général	37 729	100%

En sortie d'action ils sont en tout 86% à être en formation ou à l'école.

Statut des participants à la sortie (N=37729)

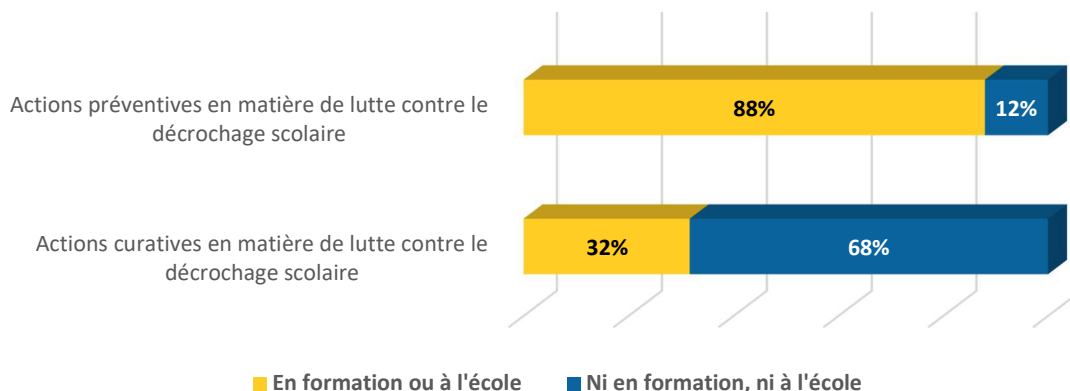


Source : Eval scolarisation_Exports participants_V2.xlsx – traitements Amnyos

Ils sont proportionnellement plus à être en formation ou à l'école en sortie d'action lorsqu'ils ont suivi l'action jusqu'à son terme : 90% des participants, contre 69% des participants n'ayant pas suivi l'action jusqu'à son terme.

Par ailleurs, en observant le type d'opération à laquelle les jeunes ont participé, on remarque qu'ils sont proportionnellement plus en formation ou à l'école en sortie d'action dans le cadre des opérations de prévention.

Statut des participants à la sortie selon le type d'action suivie



Source : Eval scolarisation_Exports participantsV2.xlsx et Axe5 OS7_BDD_opérations.xlsx – traitements Amnyos

Précision méthodologique :

- 36894 participants – 835 ne disposent pas d'informations sur le statut à la sortie
- 287 opérations programmées – les 3 opérations supplémentaires de la base participants n'ont pas été comptabilisées bien que les 199 participants y correspondant aient un statut « En formation ou à l'école »

Par ailleurs 7,6% des participants obtiennent une qualification en sortie d'action (2 883). Ils sont répartis dans 65 opérations.

On note toutefois des incohérences :

- 40 opérations sont libellées comme « formation qualifiante » ;
- Dans ces opérations, on dénombre 2071 participants ;
- Dans ces participants, 181 obtiennent une qualification. Cela ne correspond pas aux 7,6% de participants obtenant une qualification en sortie d'action.

3. Les résultats de l'enquête auprès des porteurs de projets

Au total, 178 personnes ont été contactées dans le cadre d'une enquête auprès des bénéficiaires de l'OS7. L'objectif de l'enquête était de :

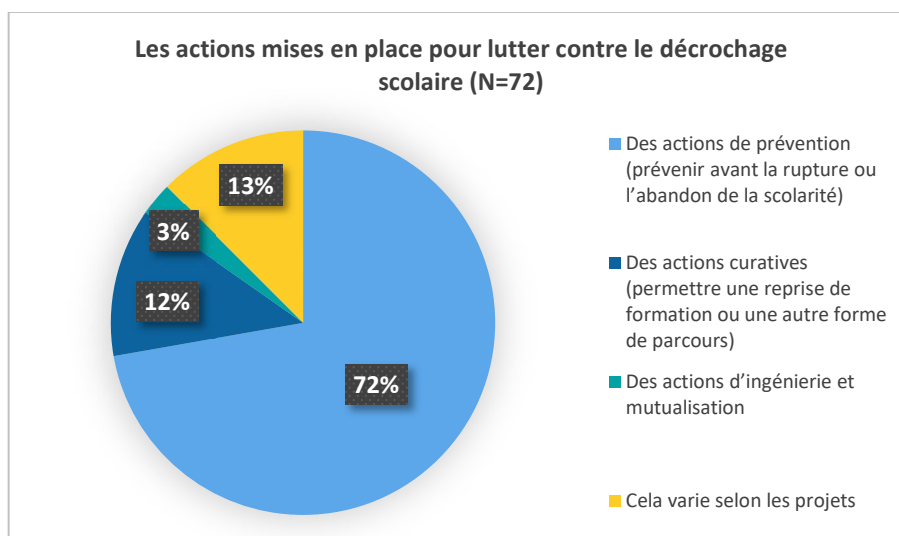
- Mesurer la pertinence de l'OS 7 et son positionnement par rapport aux enjeux repérés par les acteurs de terrain ;
- Mesurer la cohérence de l'OS 7 avec les autres dispositifs/financements de soutien à la lutte contre le décrochage scolaire ;
- Comprendre la logique de mobilisation du FSE, et ses éventuels freins ;
- Mesurer la couverture des actions sur les différents publics visés par l'OS 7 ;
- Identifier les résultats, effets et impacts des actions.

78 personnes ont répondu et 72 de ces réponses sont exploitables.

Les résultats de l'enquête sont présentés en lien avec les registres d'évaluation définis dans le cadre de cette étude : pertinence, cohérence, efficacité (effet levier) et efficacité. Un paragraphe est également réservé aux perspectives.

Source des graphiques : Enquête réalisée auprès des porteurs de projet de l'OS7, Amnyos, 2021

3.1 Les actions mises en place sont bien en lien avec les principaux besoins



La grande majorité des actions mises en place par les répondants pour lutter contre le décrochage scolaire sont des actions de prévention.

- Cependant les actions curatives sont plus représentées dans l'échantillon des répondants, qu'à l'échelle de l'OS (12% contre 3%).
- De même on compte 3% d'actions d'ingénierie dans l'enquête contre moins de 1% à l'échelle de l'OS.

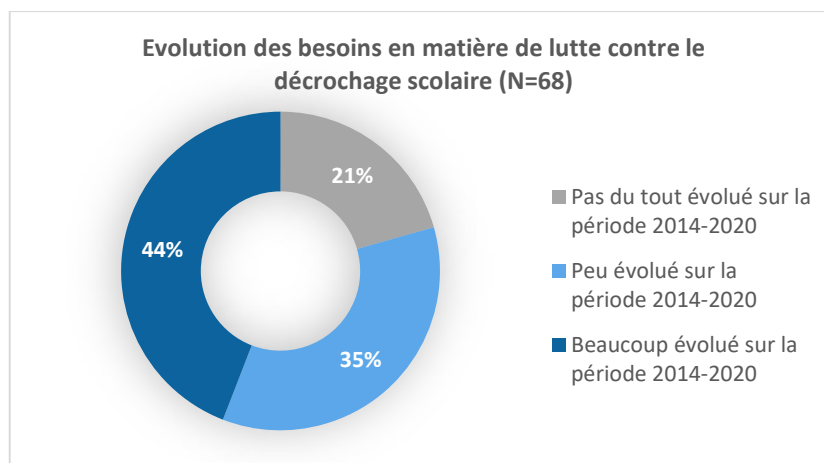
83% des répondants disent que l'ensemble de ces actions correspondent tout à fait aux principaux besoins qu'ils avaient repéré sur le terrain.

16% répondent que ces actions correspondent partiellement aux principaux besoins repérés sur le terrain. Les besoins non-couverts sont ainsi désignés :

- L'absence de prise en charge de certains publics (primaires) ou des volumes de publics pris en charge trop peu élevés par rapport aux besoins ;

- Le suivi des jeunes pendant ou après leur passage dans le dispositif (retours des établissements) ;
- L'ingénierie de projets sur le décrochage scolaire pas suffisamment mise en avant notamment pour préparer / aider les personnels éducatifs à évoluer dans leurs pratiques.

3.2 Les besoins en matière de lutte contre le décrochage scolaire ont évolué sur la période 2014-2020, notamment en lien avec la crise sanitaire



Les nouveaux besoins identifiés par les porteurs sont :

- Une réponse à la crise sanitaire et au confinement qui a renforcé les problématiques déjà existantes (13 répondants), notamment les inégalités face à l'accès au numérique (10).
- Intervenir sur les problèmes psychologiques (5), accentués par la crise sanitaire, ainsi que sur les pathologies telle que la phobie scolaire (2).
- Aider les parents / le cercle familial (5).

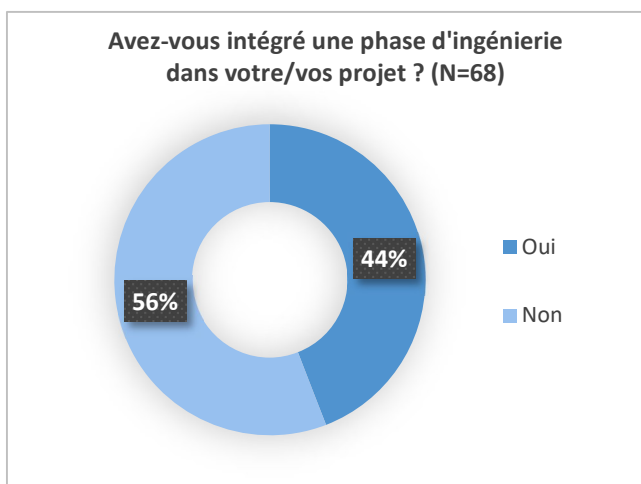
Pour un grand nombre de répondants **la crise sanitaire** est la principale cause de l'évolution des besoins en matière de lutte contre le décrochage scolaire. **Celle-ci met en exergue les inégalités** face aux moyens informatiques et entraîne une **montée de problèmes psycho-sociaux** (phobie scolaire).

3.3 L'ingénierie est pleinement intégrée dans les projets

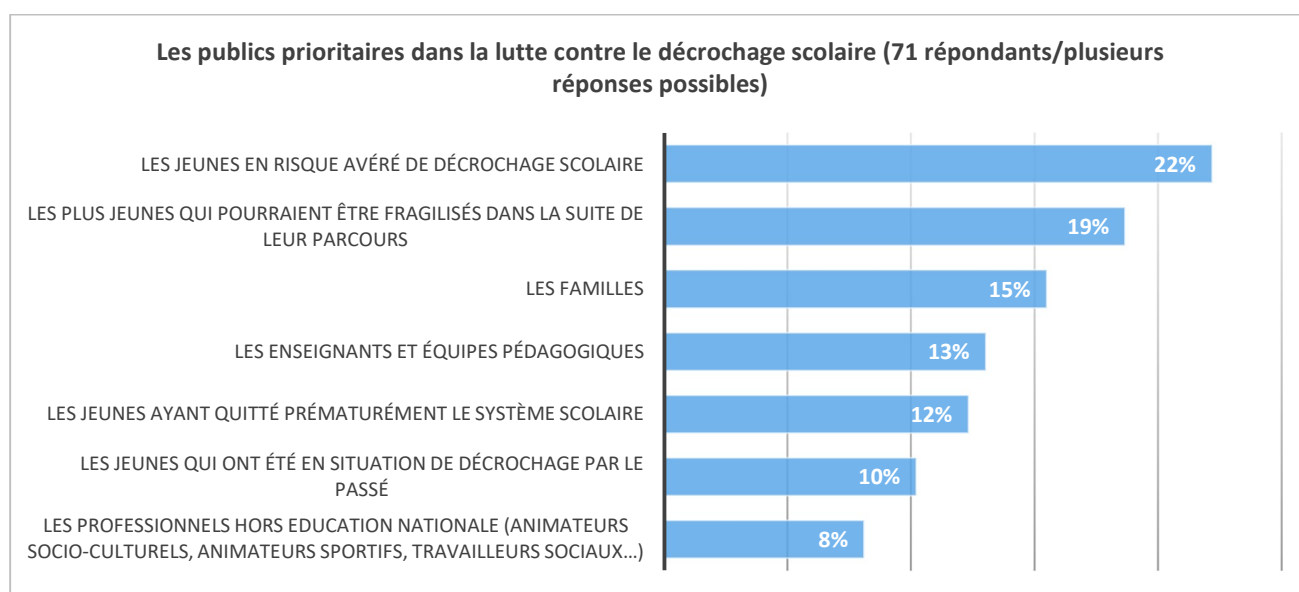
On note que la majorité des répondants n'ont pas intégré de phase d'ingénierie dans leur projet, mais l'écart est faible.

Dans les 44% qui ont intégré une phase d'ingénierie, certains répondants expliquent qu'ils ont mis en place cette phase pour faire évoluer et améliorer le projet (8), pour monter le dossier (5) ou encore pour évaluer l'opération menée (5).

La proportion des porteurs ayant répondu non à la question « avez-vous intégré de l'ingénierie dans votre projet » et qui affirment qu'ils ont, dans le cadre de ce projet, réussi à toucher l'ensemble des publics jugés prioritaires est pratiquement la même que ceux qui ont répondu oui à cette question (respectivement 55% et 57%).

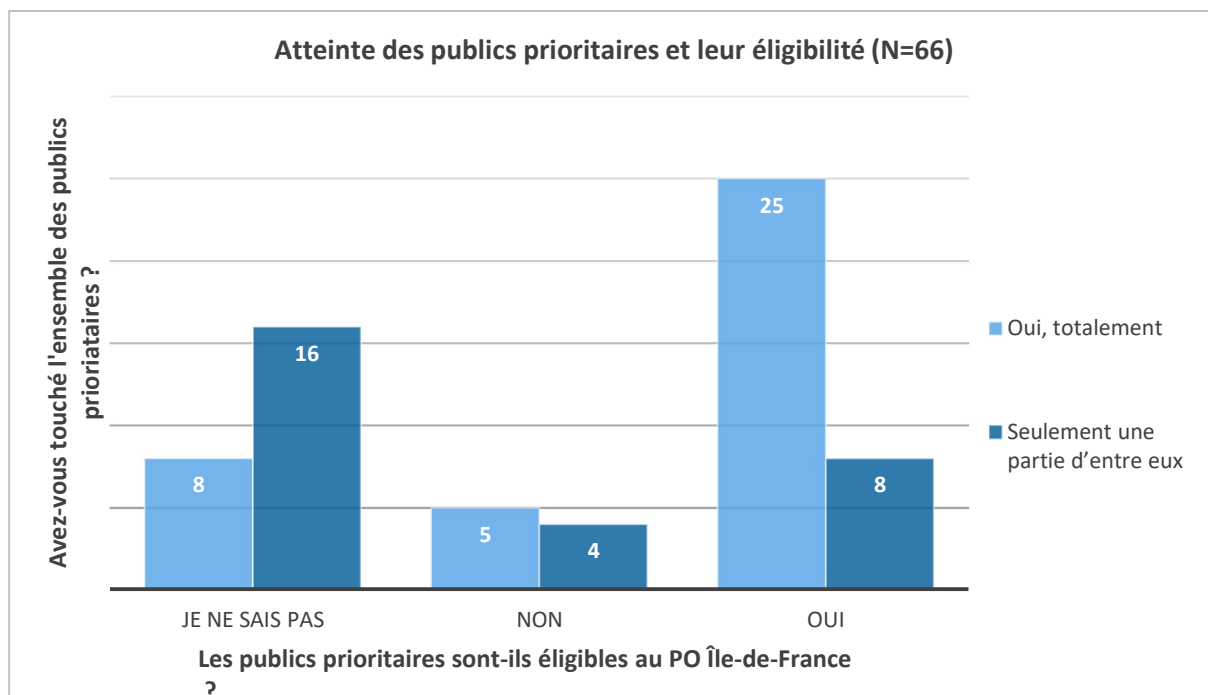


3.3.1 Les publics prioritaires sont identifiés et touchés par le PO mais un enjeu de connaissance par les porteurs des publics éligibles persiste



58% des répondants* indiquent avoir réussi à toucher l'ensemble des publics jugés prioritaires. 42% indiquent n'en avoir touché qu'une partie d'entre eux.

* 66 répondants.



Sur l'ensemble des porteurs indiquant que les publics prioritaires sont éligibles au PO (33), 66% ont réussi à toucher l'ensemble de ces publics (25) et ils sont 29% à les avoir touchés seulement en partie (8).

Par ailleurs 57% des répondants indiquant n'avoir touché qu'une partie des publics (16 sur 28) **ne savent pas si ces publics étaient éligibles au PO.**

A la question « Pour quelles raisons les porteurs n'ont pas réussi à toucher l'ensemble des publics visés ? », les porteurs de projets répondent :

- Manque de moyens (5)
- Impossibilité de cibler les professionnels (3)
- Impossibilité de cibler les très jeunes en élémentaire (3)
- Impossibilité de cibler les familles (2)

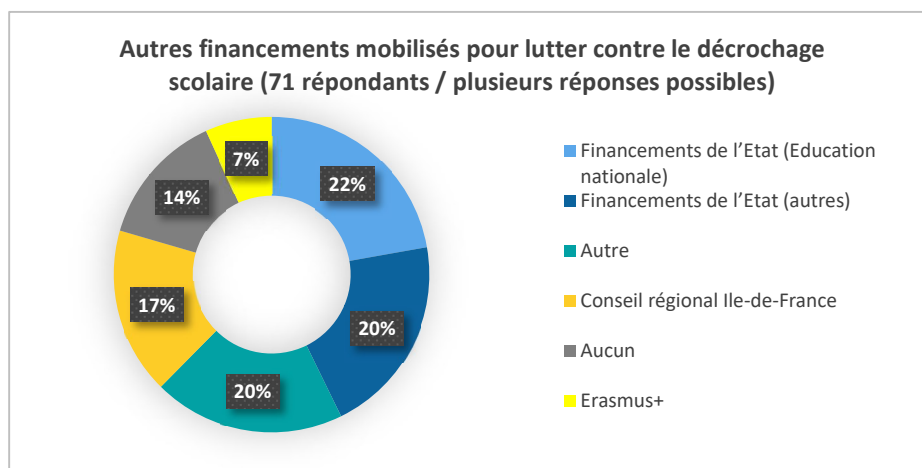
Ils identifient les publics suivants comme n'étant pas éligibles au PO :

- Les familles (4)
- Les professionnels (3)
- Les très jeunes de l'école primaire (3)

Les familles et les professionnels sont pourtant éligibles aux actions du PO 2014-2020.

→ Malgré une bonne identification, et une bonne atteinte des publics cibles par le PO, un enjeu fort reste autour de la connaissance, par les porteurs, de l'éligibilité des publics.

3.4 Une articulation avec d'autres financements en lien le décrochage scolaire



Réponses autres :
- Collectivités locales (10)
- CAF (6)
- Financements privés : mécènes, associations (5)
- ANCT, Politique de la ville (2)

L'articulation avec ces autres financements s'opère surtout dans une logique de **cofinancement des actions FSE**.

Ces autres financements viennent aussi apporter en parallèle du FSE **un effet « levier » ou « volume »** et permettent de toucher plus de jeunes dans les actions (*« les budgets des autres financeurs permettaient de donner une ampleur »*).

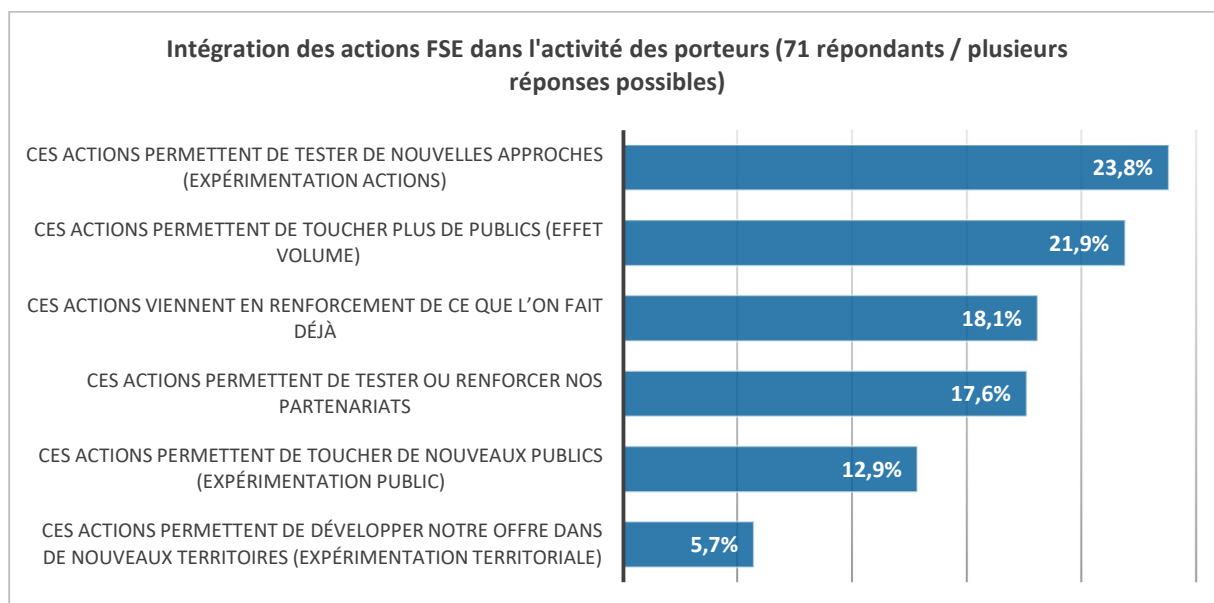
Enfin, ils permettent de compléter l'action en **finançant d'autres dispositifs complémentaires ou à destination d'autres publics**, ou de financer **des investissements** (là où le FSE permet *« la mise en œuvre d'une forme d'innovation »*).

Focus sur les financements Erasmus+ (8 répondants) :

- Ils permettent de financer des actions de mobilité en complémentarité du projet FSE
- Ils permettent de toucher d'autres publics que les jeunes : parents, personnels

42% des porteurs indiquent toucher des financements nationaux en parallèle du FSE et 17% des porteurs mobilisent des financements régionaux en parallèle du FSE. Ceci témoigne a priori d'une bonne articulation entre le programme opérationnel régional et les autres modes de financement pour lutter contre le décrochage scolaire (financements européens, nationaux ou encore locaux).

3.5 Les actions FSE s'intègrent dans une activité plus globale des porteurs

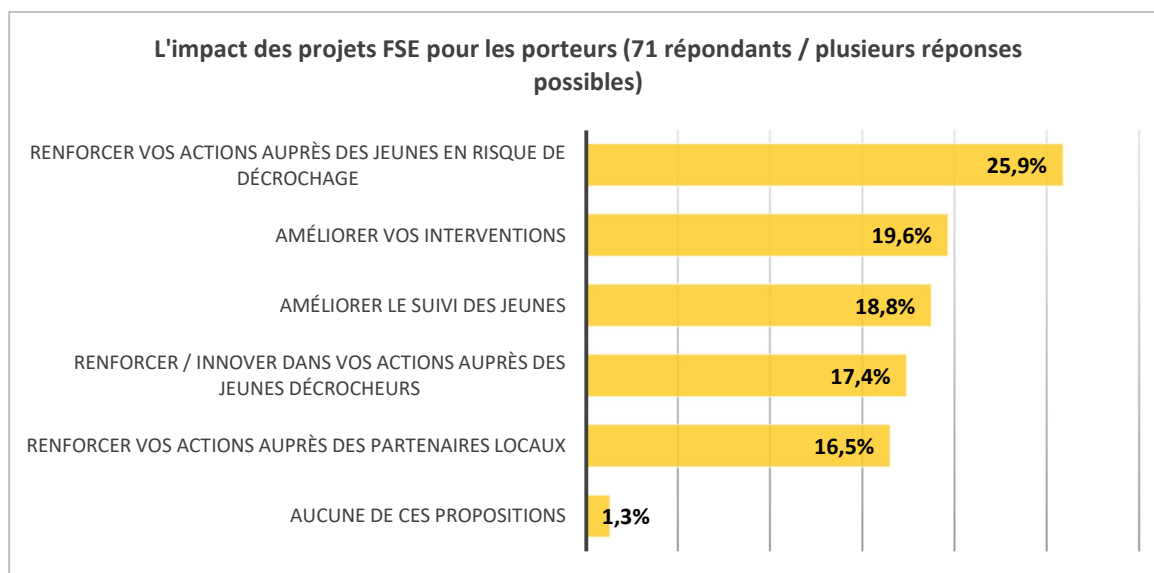


Le FSE est identifié comme un financement permettant à la fois **l'expérimentation d'actions / l'innovation** dans les pratiques déjà en place (24%), ainsi qu'un levier financier pour **toucher plus de personnes** dans les projets (**effet volume**, 22%).

Mais le FSE vient aussi **renforcer l'existant** à la fois dans les **actions** et les **partenariats** (18%).

L'expérimentation auprès des publics (13%) ou territoriale (6%) reste plus en retrait.

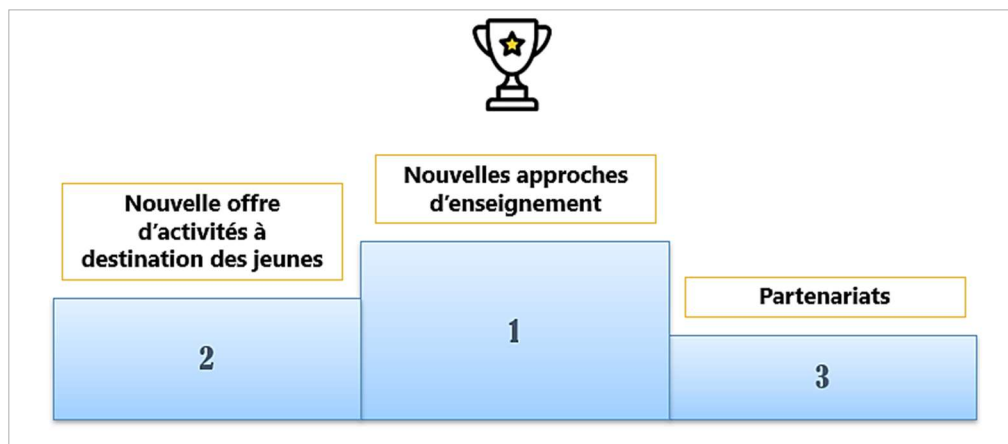
3.6 Les projets FSE ont eu des effets pour les porteurs, entre consolidation et ouverture vers d'autres pratiques



On retrouve l'importance du FSE pour **consolider l'existant** dans les actions à la fois de **prévention du décrochage** (26%) et de **remédiation au décrochage** en lien avec les jeunes décrocheurs (17%). La possibilité d'améliorer les interventions auprès des publics (20%) et le suivi des jeunes (19%) sont également cités comme des impacts importants des projets FSE.

Enfin, le FSE rend possible le renforcement du partenariat local (16,5%).

L'impact des projets FSE sur les équipes professionnelles des porteurs et/ou des établissements (71 répondants)



Au-delà des publics (partie 4), les projets FSE ont aussi eu des effets sur les professionnels concernés par leur mise en œuvre.

Les trois effets cités par les porteurs comme « l'effet le plus important » (1^{ère} position) sur les professionnels sont :

- **Le développement de nouvelles approches d'enseignement ;**
- **Le développement de l'offre d'activités à destination des jeunes ;**
- **Le développement des partenariats.**

Le **développement de nouveaux outils de travail** apparaît comme le 2^e effet le plus notable sur les professionnels (à égalité avec le développement de l'offre, déjà très présent dans les premiers choix).

Enfin, la meilleure connaissance de l'environnement et des possibilités de travail est citée comme 4^e effet le plus important des projets.

La plus-value des partenariats et des outils développés se situe ainsi, selon les porteurs, dans :

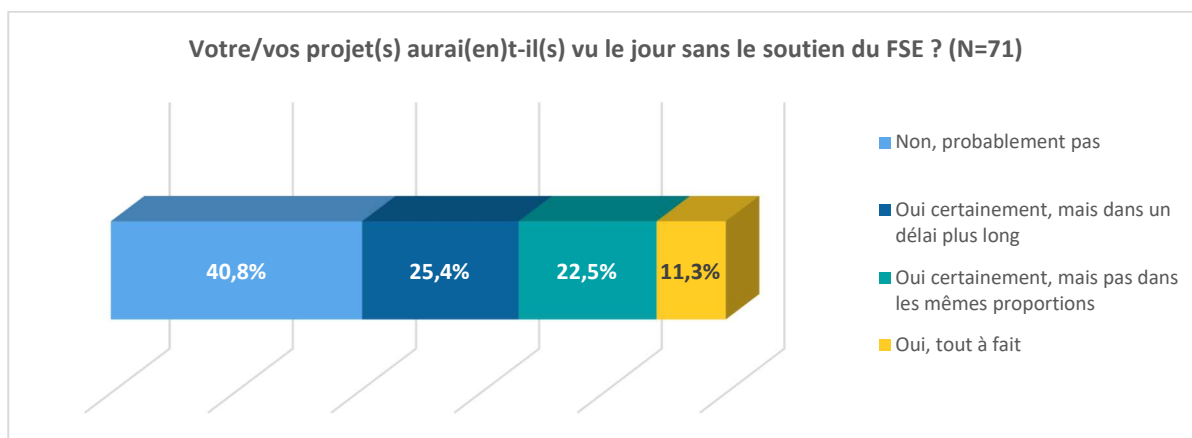
- Un accompagnement plus complet / de meilleure qualité ;
- Une meilleure connaissance / visibilité des partenaires, de la mutualisation et du partage ;
- Une ouverture / diversification et un renouvellement des pratiques et ressources ;
- Une plus grande stabilité / structuration du projet, une professionnalisation ;
- Une meilleure individualisation pédagogique / du parcours.

3.7 Des freins rencontrés par les opérateurs très largement d'ordre administratif

70% des répondants indiquent avoir rencontré des freins ou identifié des axes d'amélioration à toutes les étapes de la vie du dossier (dépôt, suivi, paiement...)

Les freins rencontrés par les porteurs sont **très largement d'ordre administratif** (et parfois technique) notamment en lien avec la **sécurisation et le suivi de l'éligibilité des participants**. Les retards ou du moins la **longueur des délais de paiement** sont également cités de manière récurrente.

3.8 Un fort effet levier du financement FSE pour l'émergence des projets



Malgré les freins rencontrés, le FSE apparaît comme **un levier de financement très important** : 41% des projets* n'auraient pu voir le jour sans. Il permet aussi de faire **plus** (22,5% des projets) **et plus vite** (25%). **Enfin on note que 60% des projets ont été essayés** (projets répliqués, à une autre échelle ou sur un autre territoire).

* projets des 71 porteurs ayant répondu à la question portant sur l'effet levier du FSE.

- L'effet incitatif du FSE est avant tout celui de **levier financier** : à la fois pour **voir naître le projet**, et aussi pour **augmenter le volume** de personnes accompagnées. La possibilité de financer de **l'innovation** et **l'expérimentation** est aussi un facteur de mobilisation du FSE.
- L'effet « désincitatif » du FSE se situe principalement dans **la lourdeur administrative** ressentie par les porteurs et **les délais de paiement**, qui peut créer un effet « repoussoir », un « découragement » : des porteurs indiquent qu'ils ne feront plus appel au FSE pour la future période de programmation à cause de ces difficultés.

3.9 Les principaux effets des projets financés par le FSE sur les publics sont en lien avec le gain de confiance et l'amélioration de la situation scolaire

69% des porteurs, ayant répondu à l'enquête, affirment que leur(s) projet(s) ont atteints les objectifs ciblés. Cependant, **31%** estiment qu'ils ont atteints les objectifs ciblés qu'en partie seulement.

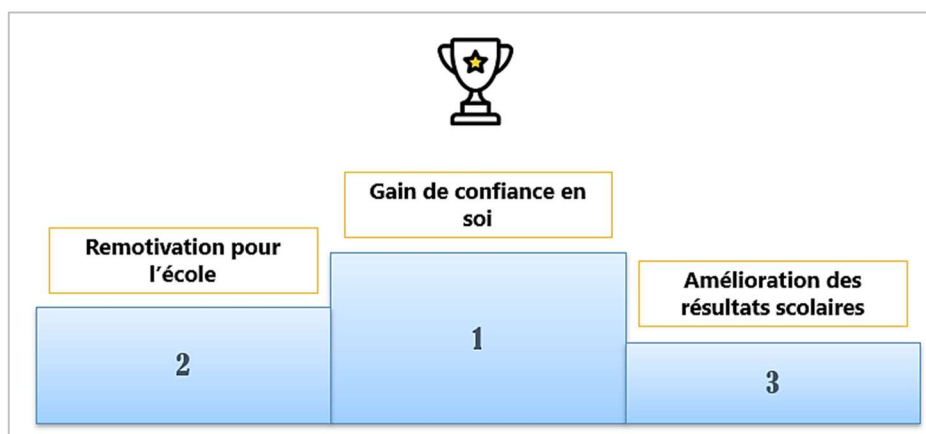
La **crise sanitaire** et le **manque de moyens** (humains, financiers et de temps) sont les raisons principales évoquées par les opérateurs pour expliquer cette réussite partielle.

On constate que **70%** des projets ayant intégré de l'ingénierie ont tout à fait atteint leurs objectifs (selon leur porteur). C'est **4 points de pourcentage** de plus que les projets qui n'ont pas intégré d'ingénierie.

Les trois effets cités par les porteurs comme « l'effet le plus important » (1^{ère} position) pour les participants aux actions, sont, dans l'ordre :

- **Le gain de confiance en soi ;**
- **La remotivation des élèves pour l'école ;**
- **L'amélioration des résultats scolaires des élèves.**

L'impact des projets FSE sur les publics, selon les porteurs de projets (72 répondants)

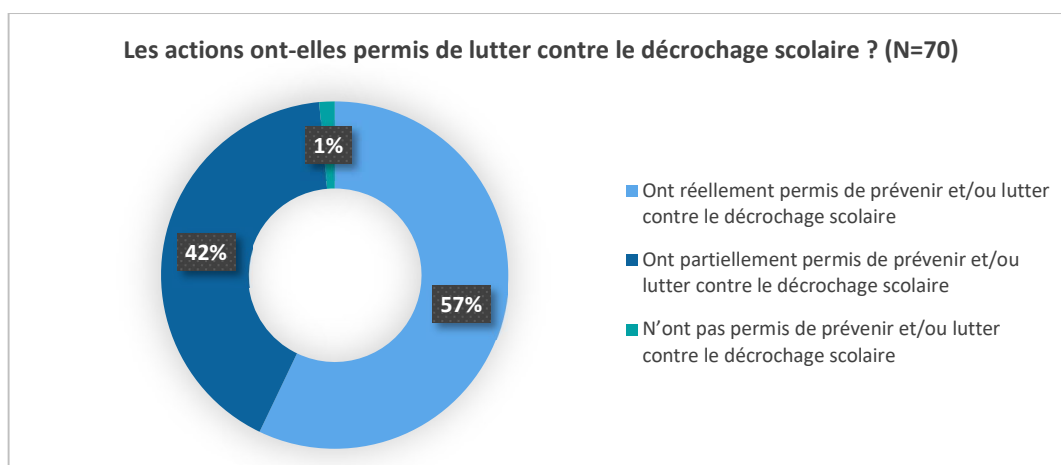


Le fait de redonner une **position active aux élèves dans leur parcours de formation** apparaît comme un effet notoire mais il arrive plus souvent en 2^e et 3^e position.

Enfin la **participation active des élèves pendant les cours** est également identifiée comme effet (4^e position).

On remarque que les porteurs de projets de prévention du décrochage scolaire ont cité en premier effet le plus important, la **remotivation des élèves pour l'école**, plutôt que la confiance en soi. A part cela on ne constate pas de différence notoire dans les effets observés selon les actions mises en place.

3.10 Une bonne efficacité des actions soulignée par les porteurs



Les actions soutenues par le FSE semblent avoir une réelle efficacité pour prévenir et/ou lutter contre le décrochage scolaire : 57% des porteurs l'affirment.

→ C'est également l'avis de **63% des porteurs de projets ayant intégré de l'ingénierie**, alors que les porteurs n'ayant pas intégré d'ingénierie dans leur projet sont en proportion moins nombreux à l'indiquer (53%).

Toutefois, **42% des porteurs** signalent que les actions de leur(s) projet(s) n'ont que partiellement permis de prévenir et/ou de lutter contre le décrochage scolaire.

Un porteur indique que les actions n'ont pas du tout permis d'intervenir favorablement dans la lutte contre le décrochage scolaire.

4. Les résultats de l'enquête auprès des participants

Dans le cadre de cette enquête, ont été contactés les participants aux opérations de l'OS7, en passant par l'intermédiaire des porteurs de projets. Au total, 127 personnes ont répondu et leurs réponses sont toutes exploitables. L'objectif de l'enquête était de :

- Comprendre si l'action a répondu aux besoins de la personne ;
- Mesurer les effets et impacts de l'action sur la situation et le parcours du jeune.

Le faible nombre de réponses obtenues par rapport au volume global de participants sur l'OS7 (37 729 jeunes) ne permet pas de tirer de conclusions générales sur la pertinence et l'efficacité de l'ensemble des actions. En revanche, l'enquête permet de donner des exemples et illustrations de ce qui a été financé et des effets observés, même à une petite échelle. De plus, certaines tendances se dégagent, malgré le faible nombre de réponses recueillies.

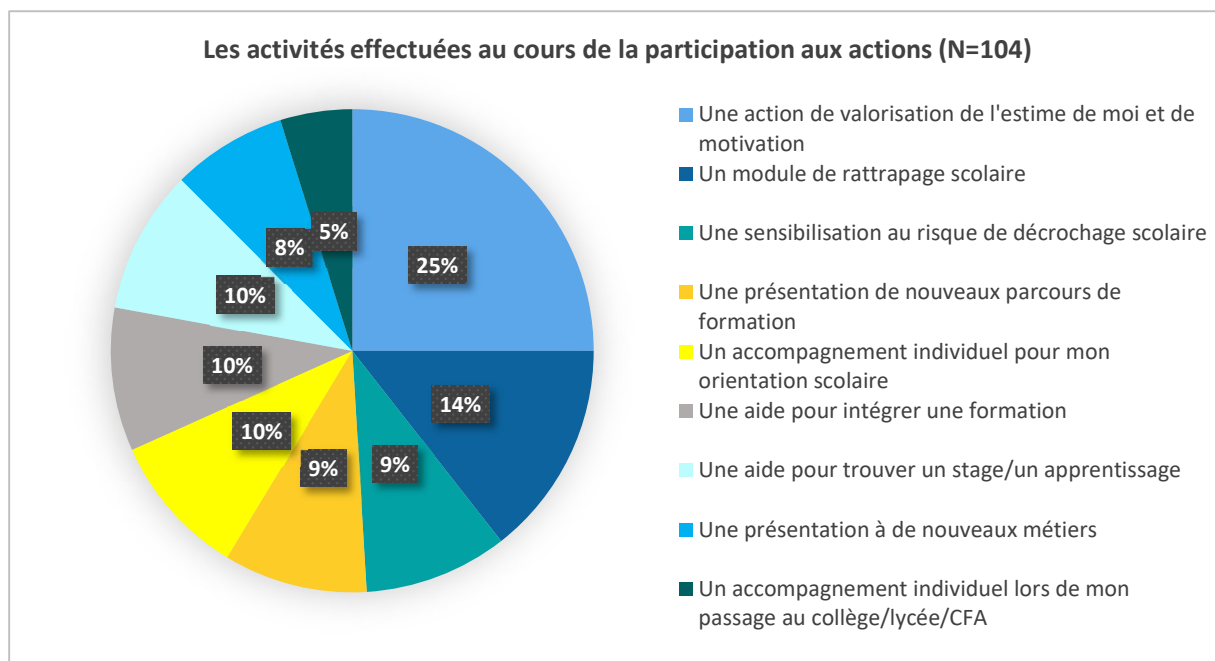
Les participants majeurs au moment de répondre à l'enquête ont été invité à répondre par eux-mêmes aux questions posées. En revanche, pour les participants mineurs, il a été demandé aux parents de répondre aux questions.

Les résultats de l'enquête sont présentés en lien avec les registres d'évaluation définis dans le cadre de cette étude et qui se rapportent aux questions posées aux participants : pertinence et efficacité.

Source des graphiques : Enquête réalisée auprès des participants de l'OS7, Amnyos, 2021

4.1 Un bon niveau de satisfaction par rapport aux activités suivies

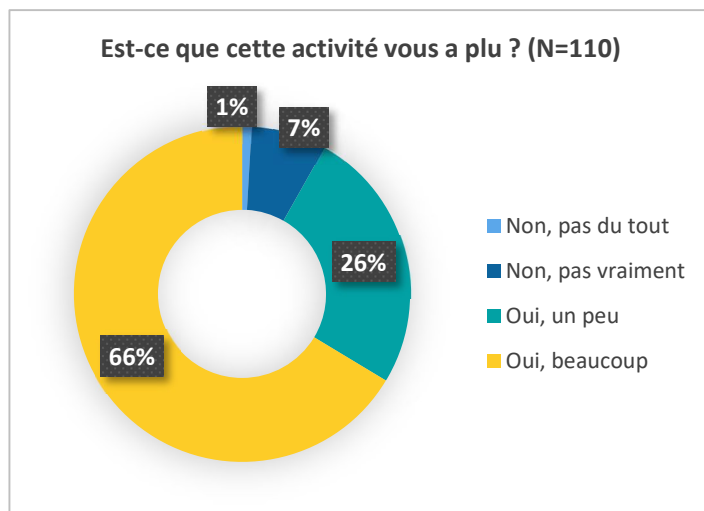
Participants majeurs



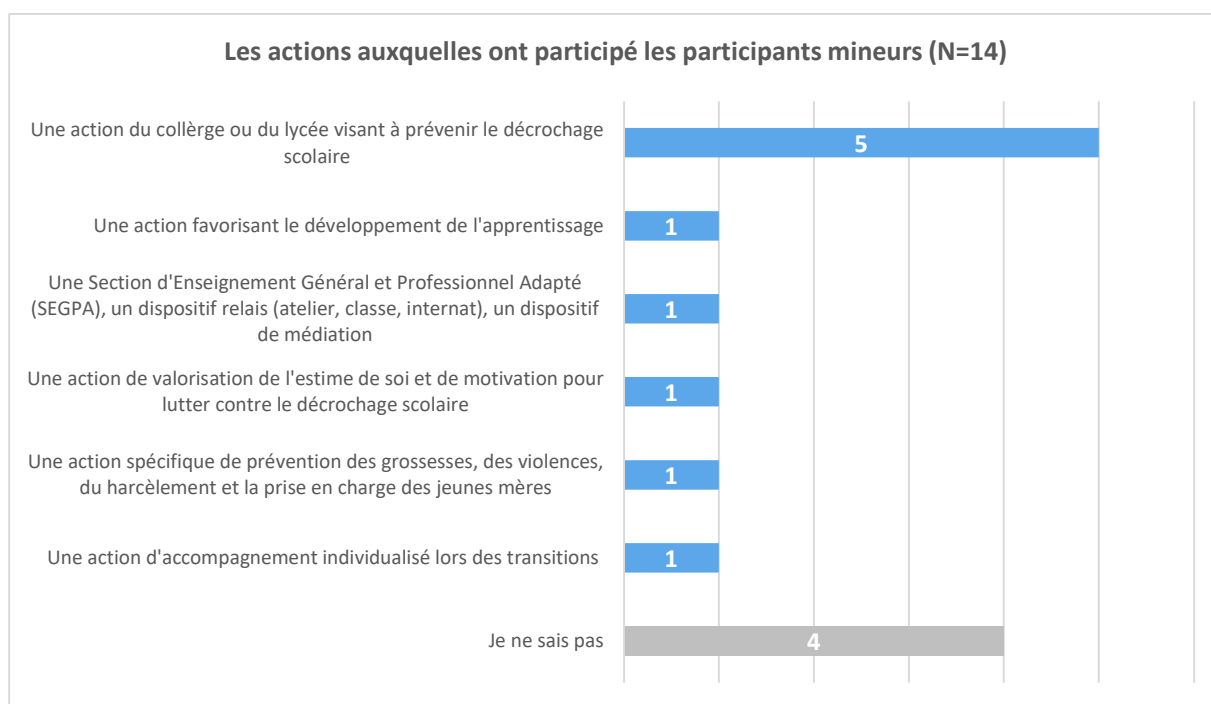
Il n'y a pas d'activités auxquelles les répondants ont largement plus participé que d'autres. Toutefois, $\frac{1}{4}$ des répondants indiquent avoir suivi une action de valorisation de l'estime de soi et de motivation. Seulement 5% ont suivi un accompagnement individuel lors de leur passage au collège/lycée/CFA.

66% des répondants affirment que l'activité effectué au cours de leur participation leur a beaucoup plu. Seulement 8% indiquent que leur activité ne leur a pas plu.

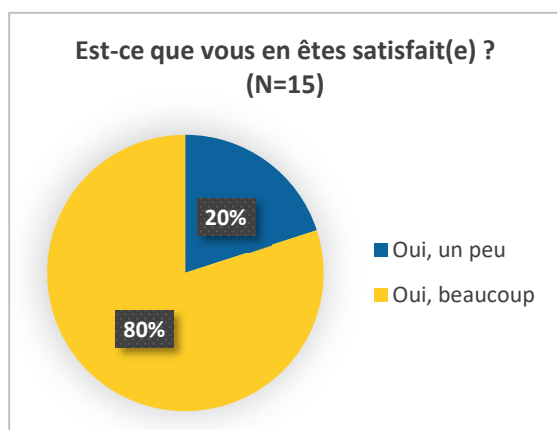
- Les actions de valorisation de l'estime de soi et de motivation ont particulièrement bien plu aux participants (aucun n'a répondu que cette activité ne lui avait pas plu).
- A contrario, 20% des répondants qui ont effectué comme activité « un module de rattrapage scolaire » (3/15) ont signifié que cela ne leur avait pas vraiment plu.



Participants mineurs



5 parents sur 14 ont indiqué que leur enfant a participé à « une action du collège ou du lycée visant à prévenir le décrochage scolaire ». **80% des répondants ont affirmé qu'ils étaient très satisfaits** de cette action et aucun ont indiqué ne pas être satisfaits.



Diverses raisons sont avancées par les répondants (participants majeurs et parents) pour expliquer ce qu'il leur a plu dans leur activité.

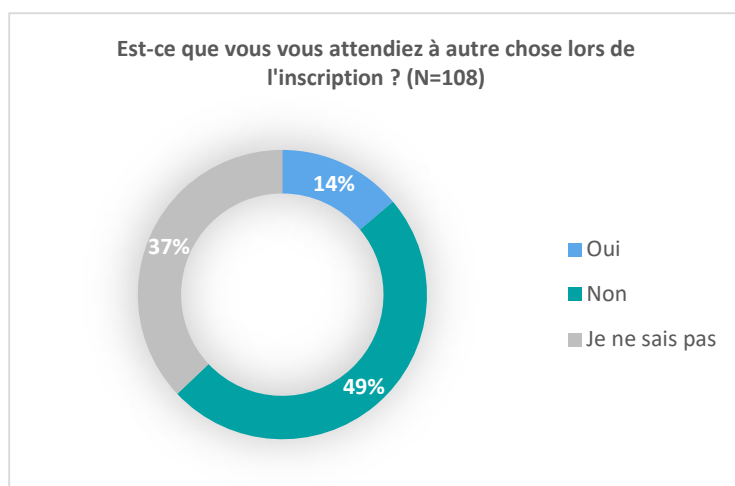
- Une grande partie (52) ont indiqué avoir trouvé **leur activité/ou celle de leur enfant utile, intéressante ou/et enrichissante** (« On nous a préparé à la vie universitaire ce qui est utile » ;

« Rencontrer des étudiants était enrichissant. » ; « Aider les gens, apprendre de nouvelles choses et devenir plus autonome » ; « découverte culturelle » ; « c'était intéressant et plusieurs formations scolaires postbac étaient présentées »).

- Plusieurs individus ont également mis en avant **la réussite (6)** que leur a apporté la participation à leur activité (« Grâce à ça je suis aujourd'hui ingénieur » ; « Je me suis orienté et j'ai trouvé une grande entreprise »). D'autres **(7) le fait d'avoir apprécié les ateliers qui ont été mis en place ou/et les animateurs/formateurs** (« l'accueil de la coordinatrice et le coordinateur du dispositif »). Enfin, quelques répondant **(5)** ont souligné que **prendre confiance en eux grâce à leur activité leur a plu** (« car ça m'a permis de réellement prendre confiance en moi »).
- Des parents ont plus spécifiquement précisé l'apport de l'action **pour la rigueur de travail de leur enfant (2)**, (« Suivre sa formation avec assiduité », « Cela lui a été bénéfique car pas de rapport d'autorité et le lien de confiance était instauré »).

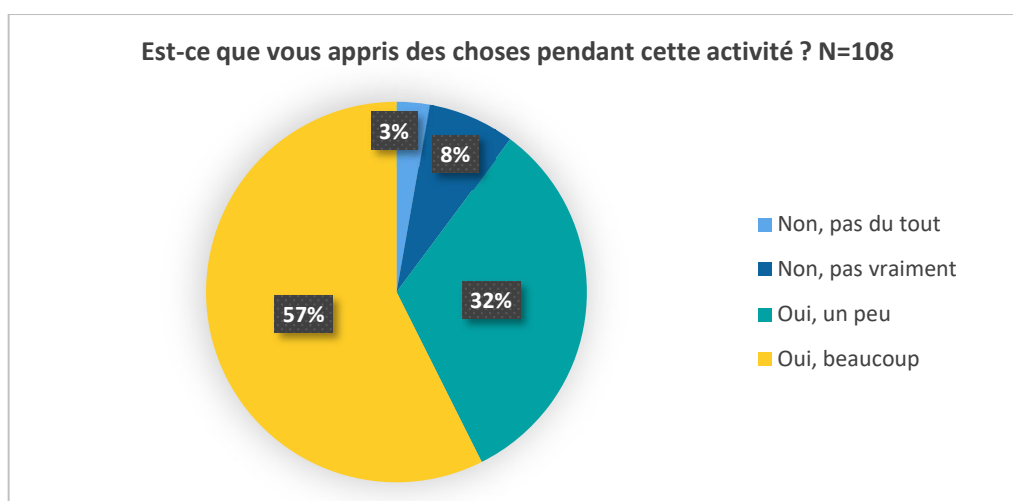
4.2 Des actions enrichissantes en lien avec les besoins et attentes des participants

Participants majeurs



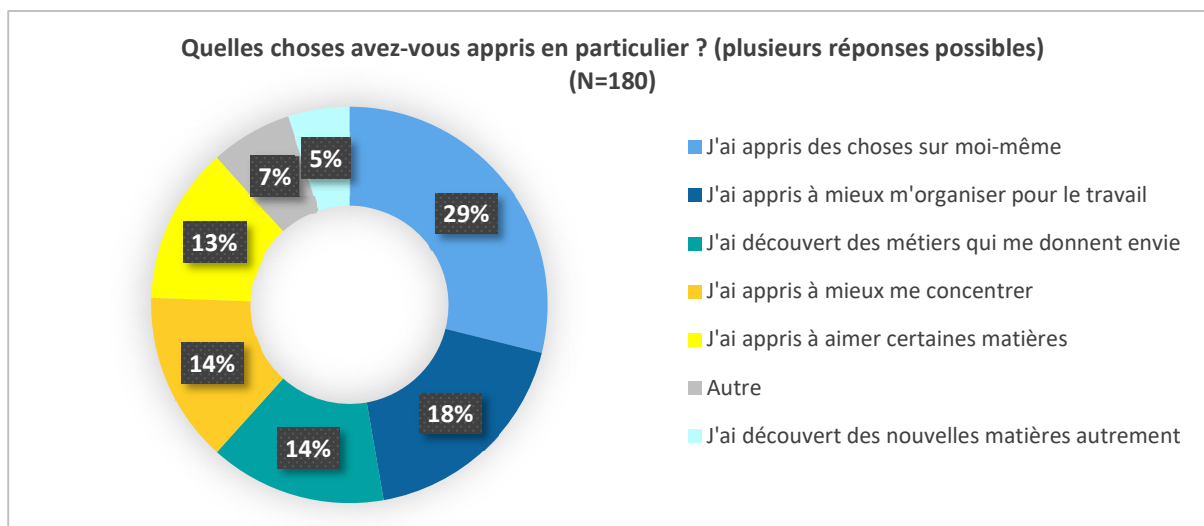
Les actions étaient globalement conformes aux attentes des participants (49%). Seulement 14% s'attendaient à autre chose lors de l'inscription, et le reste ne se prononce pas.

Par ailleurs, presque toutes les personnes (14/15) ayant apporté des précisions à leur réponse ont indiqué que l'activité **était mieux que ce à quoi ils s'attendaient.**



La majorité des répondants affirment qu'ils ont appris beaucoup de choses pendant l'action (57%).

- Ils sont au total 89% à indiquer avoir appris lors de l'activité.
- 65% des répondants ayant participé à une action de valorisation de l'estime de soi et de motivation signalent avoir appris beaucoup de choses.
- En revanche 30% de ceux ayant bénéficié d'une aide pour trouver un stage/apprentissage (3/10) disent ne pas avoir appris de choses.

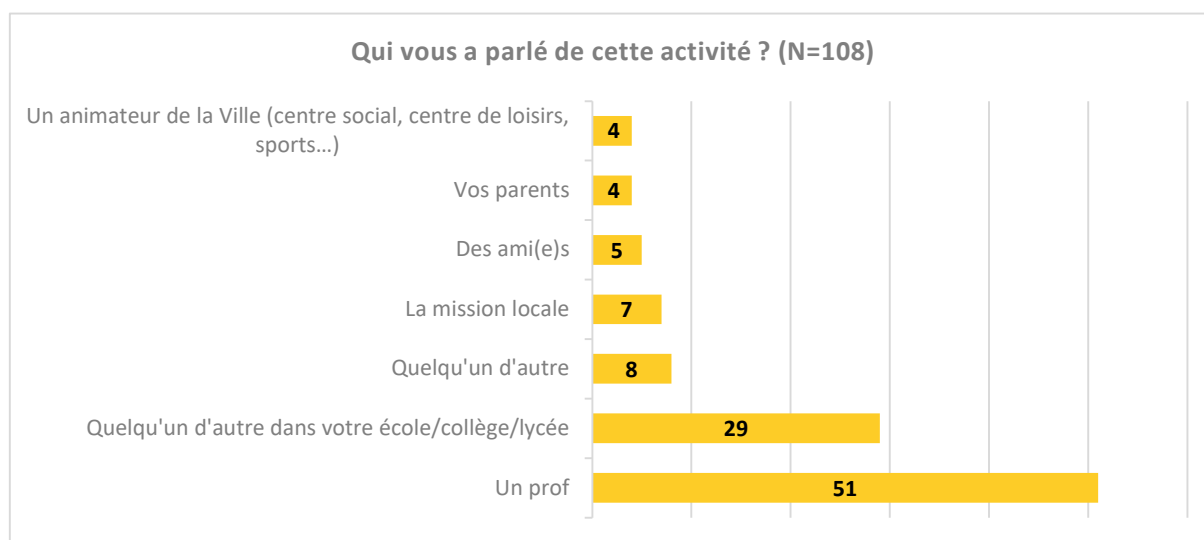


Les participants indiquent avoir, en majorité appris des choses sur eux-mêmes et à mieux s'organiser pour le travail (29% et 18% des réponses). Par ailleurs :

- **62%** des répondants ayant participé à une action de valorisation de l'estime de soi et de motivation (16/26), et **70%** des répondants ayant participé à une sensibilisation au risque de décrochage scolaire (violence, harcèlement etc.) (7/10) ont indiqué avoir appris des choses sur eux-mêmes.
- **50%** des répondants (5/10) ayant participé à un accompagnement individuel pour leur orientation scolaire et **40%** des répondants (4/10) ayant participé à une présentation à de nouveaux métiers ont indiqué avoir découvert des métiers qui leur donnent envie.

Précisions sur la motivation de la participation et l'implication des parents

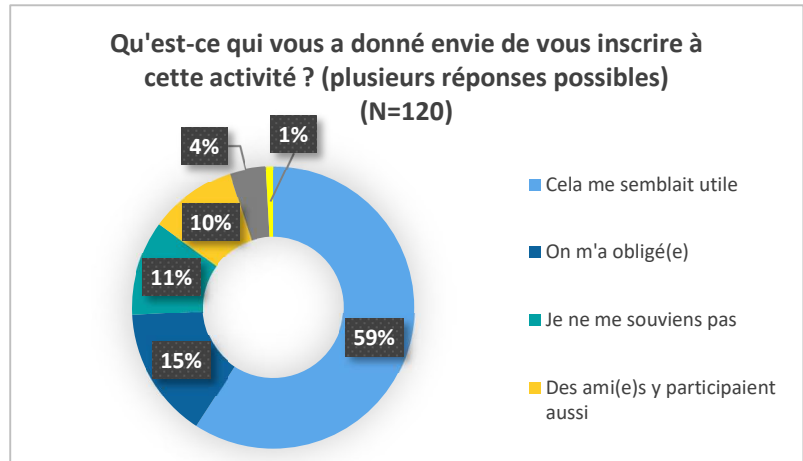
Participants majeurs



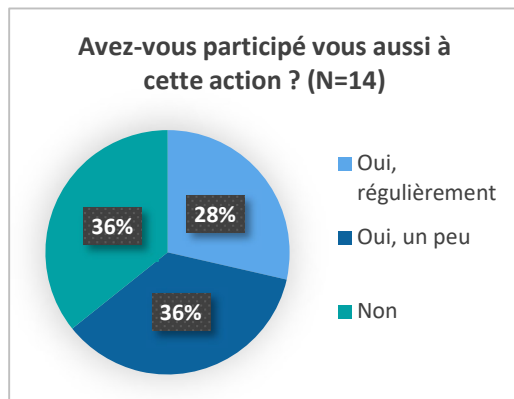
La quasi-majorité (47%) des répondants majeurs ont connu l'activité grâce à **un professeur qui leur en a parlé** et (27%) grâce quelqu'un d'autre dans leur école/collège/lycée. Parmi les réponses « quelqu'un d'autre », certains ont précisé : « une association », « internet », « la préfecture » ou encore le « Centre d'information et d'orientation ».

La raison principale que les participants indiquent comme leur ayant donné envie de s'inscrire est que **l'activité leur semblait utile (59% des réponses)**.

Toutefois, les réponses indiquent **qu'un certain nombre de participants ont été obligé(e)s** de participer à l'opération (15% des réponses).



Participants mineurs



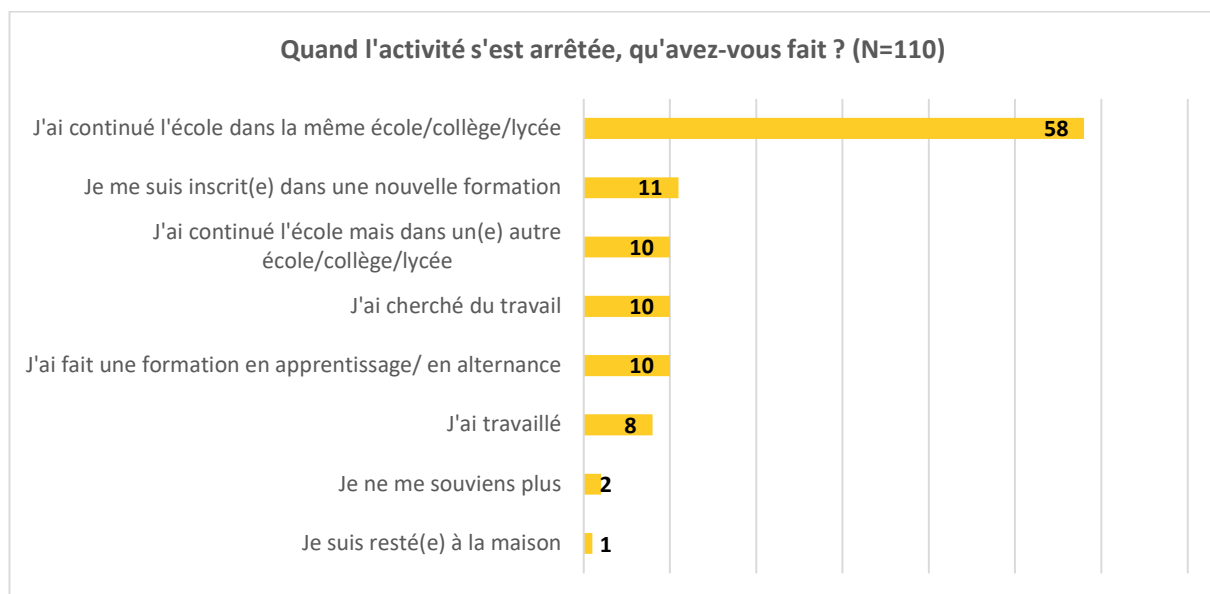
Au cours de l'enquête il a été demandé aux parents des participants mineurs s'ils avaient eux aussi participé à cette action.

- 4 parents ont affirmé qu'ils participaient régulièrement,
- 5 qu'ils y participaient peu,
- 5 parents ont répondu qu'ils ne participaient pas à l'action à laquelle prenait part leur enfant.

→ Une seule personne parmi les parents ayant répondu « non » à la question « Avez-vous participé vous aussi à cette action » a affirmé qu'elle aurait aimé y participer.

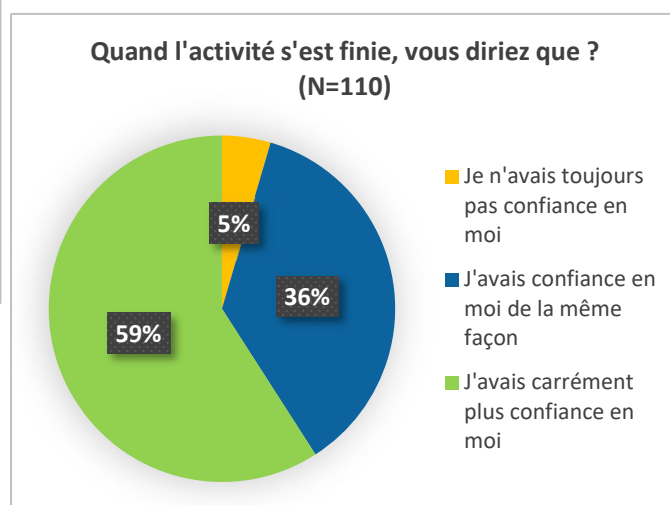
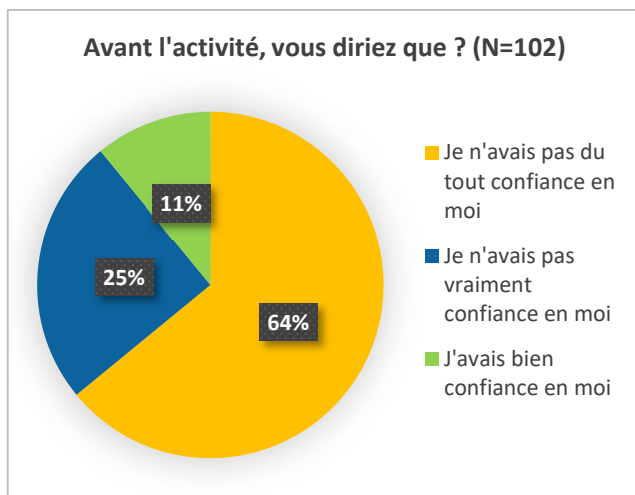
4.3 Des effets positifs sur le parcours des jeunes

Participants majeurs

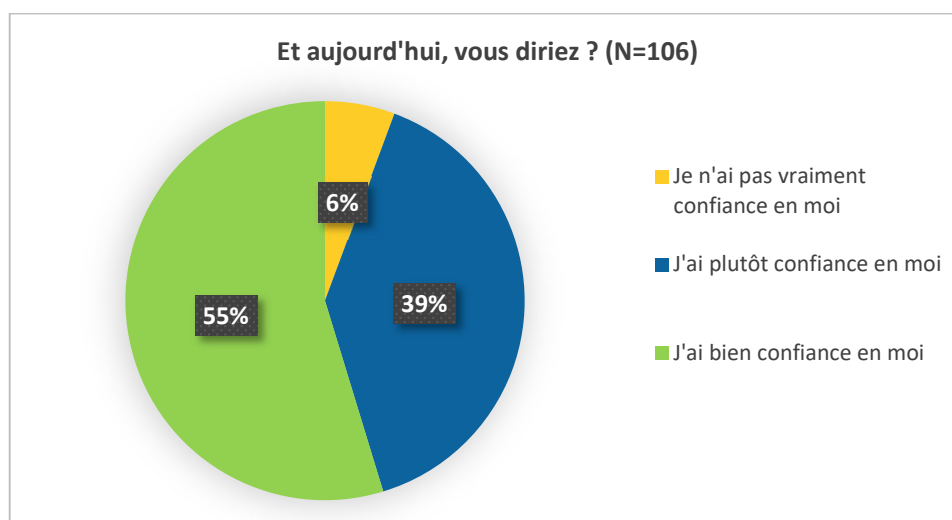


La majorité des répondants ont signalé avoir continué l'école dans la même école/collège/lycée quand l'activité s'est arrêtée (53%). En parallèle, huit personnes (7%) ont indiqué avoir travaillé lorsque l'activité s'est arrêtée et 10 (9%) avoir cherché du travail. Seulement un seul participant majeur a répondu être resté(e) à la maison à la fin de l'activité.

→ **On constate ainsi que globalement, les actions financées par le FSE ont atteint leurs objectifs pour les jeunes en évitant leur décrochage scolaire.**



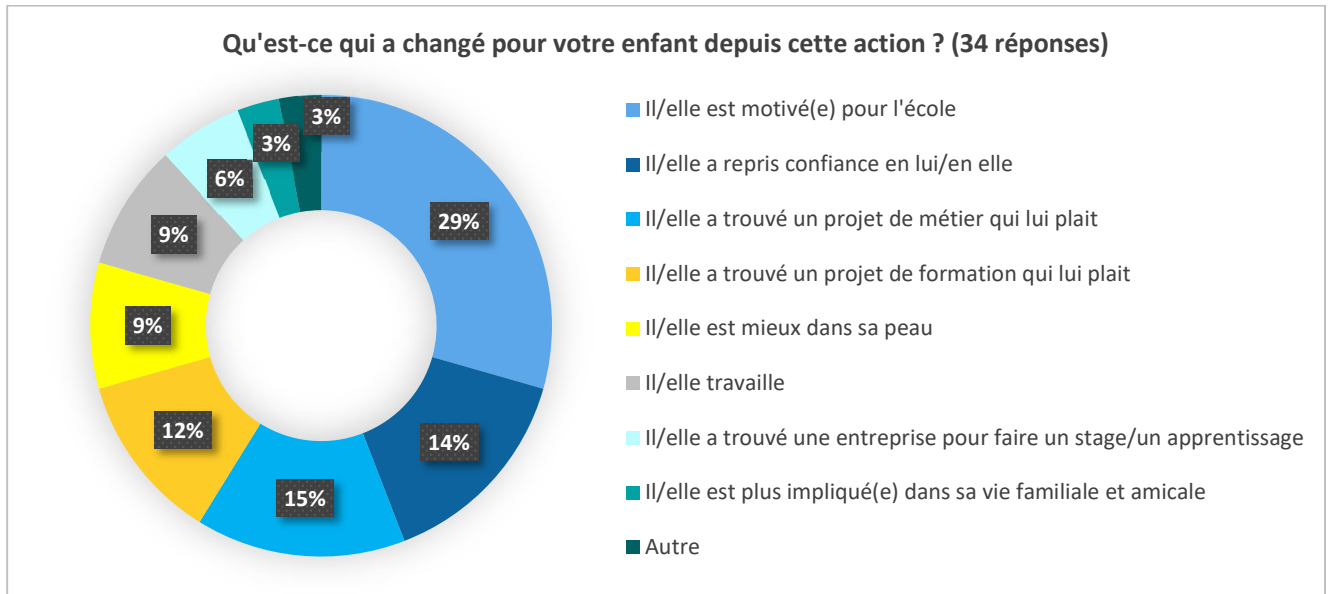
- **64%** des répondants ont indiqué qu'avant leur participation à l'activité ils n'avaient pas du tout confiance en eux. **Quand l'activité s'est terminée ils n'étaient plus que 5% à l'affirmer.**
- **59%** des répondant indiquent que quand l'activité s'est finie ils avaient « carrément plus confiance » en eux.



Lorsqu'on interroge les participants sur leur ressenti actuel, seulement 6 répondants (6%) indiquent ne pas vraiment avoir confiance en eux aujourd'hui. A contrario **94% des répondants ont affirmé avoir bien confiance en eux ou plutôt confiance en eux aujourd'hui.**

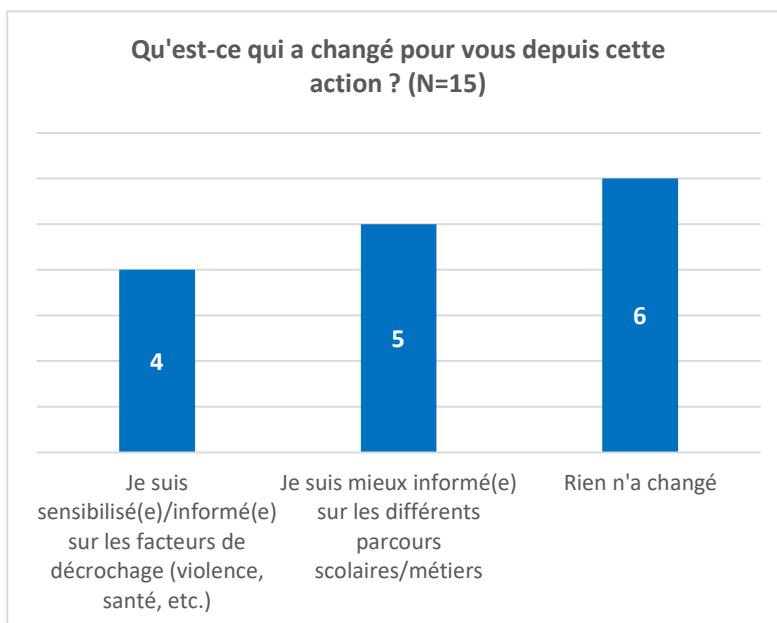
- **96% des individus qui ont dit ne pas avoir vraiment confiance en eux avant l'activité ont aujourd'hui bien ou plutôt confiance en eux.**
- Seuls 2 répondants ayant indiqué avant l'activité avoir bien confiance en eux, et après l'activité avoir carrément plus confiance en eux, n'ont pas vraiment confiance en eux aujourd'hui.

Participants mineurs



Les parents des participants mineurs pouvaient exprimer plusieurs réponses pour expliquer ce qui a changé pour leur enfant depuis sa participation à l'activité.

- Ils affirment que l'enfant est plus motivé(e) pour l'école depuis sa participation à l'action (29% des réponses) ;
- 15% des réponses indiquent qu'il/elle a trouvé un projet de métier qui lui plaît ;
- La personne ayant répondu autre a indiqué qu'il n'y a « rien de changé ».



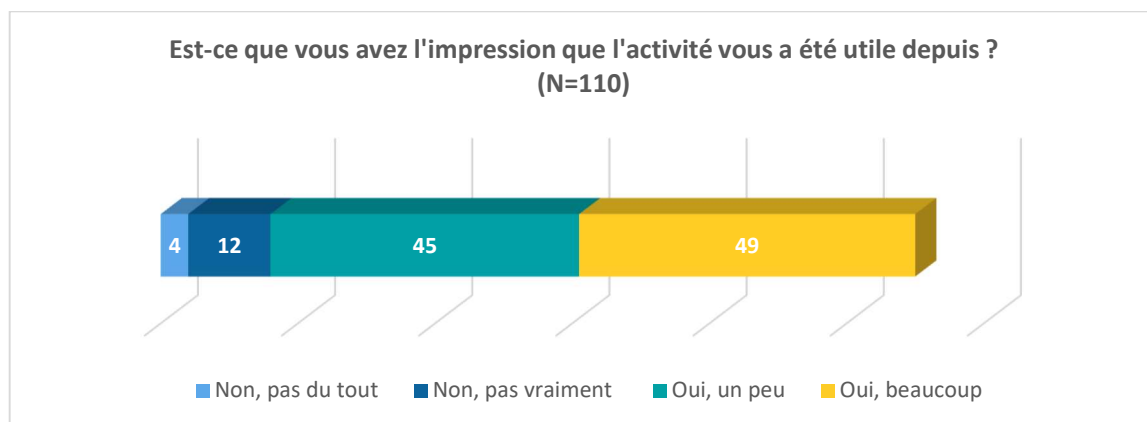
40% (6/15) des parents interrogés ont dit que **rien n'a changé pour eux** depuis la participation à l'action de leur enfant.

Un tiers ont affirmé qu'ils étaient dorénavant mieux informé(e)s sur les différents parcours scolaires et métiers, et un quart ont répondu être plus sensibilisé(e)s ou informé(e)s sur les facteurs de décrochage scolaire.

Parmi les 6 parents qui ont indiqué que l'action n'avait rien changé pour eux 3 avaient répondu qu'ils ne participaient pas à l'action et les 3 autres qu'ils y participaient peu.

4.4 Des actions dont l'utilité est reconnue par les participants

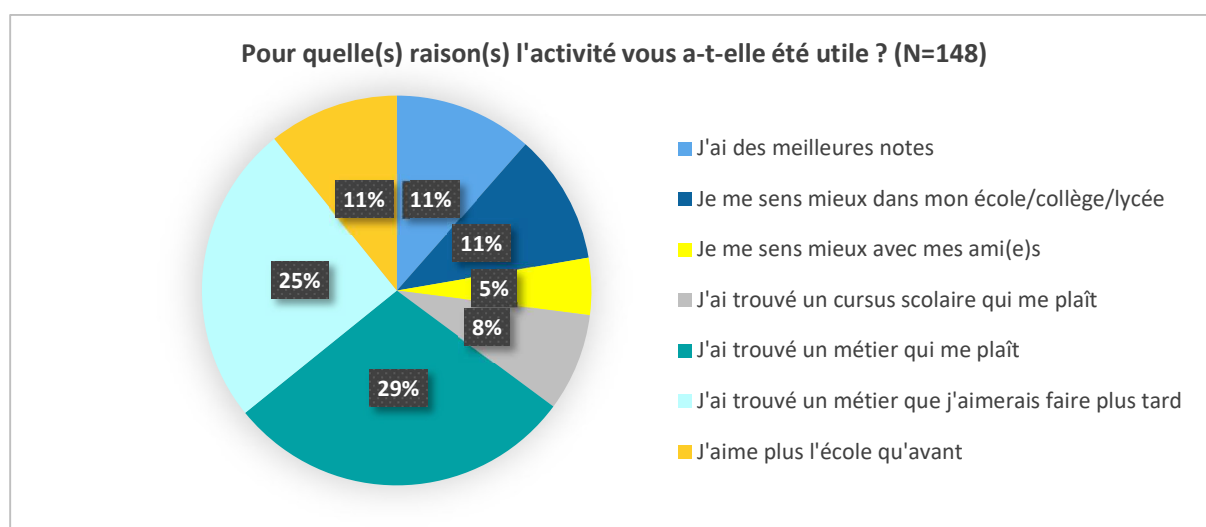
Participants majeurs



85% des participants indiquent que l'action leur a été utile depuis qu'ils l'ont terminée (un peu pour 41%, beaucoup pour 44%). Seuls 4 répondants ont indiqué que l'activité ne leur a pas du tout été utile.

- Parmi les répondants indiquant que l'action leur a été très utile, **on remarque que cela est plus vrai encore** pour les répondants ayant participé à une activité de valorisation de l'estime de soi et de motivation » (de +11 points) et pour ceux qui ont participé à une action de sensibilisation au risque de décrochage scolaire (violence, harcèlement, etc.) » (de +13 points).
- Parmi les individus ayant répondu ne pas avoir trouvé leur activité utile, certains ont évoqué d'autre type d'activités qui aurait pu leur être bénéfique. On peut citer : « *Entraînements oraux ou théâtre ou encore des ateliers de débat* », « *activités sur la vie au lycée* » afin de prévenir les harcèlements et les discriminations en améliorant le comportement des lycéens ou encore « *plus de liberté dans les modes d'apprentissage* ».

Les répondants avaient plusieurs réponses possibles pour exprimer en quoi l'activité leur a été utile :

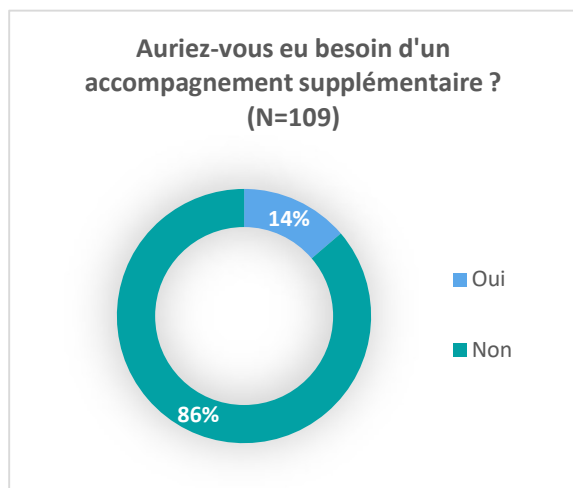


Les réponses indiquent en majorité que les participant(e)s ont trouvé un métier qui leur plaît, ou le métier qu'ils/elles aimeraient faire plus tard (29% et 25% des réponses).

- Ces réponses attestent ainsi de l'efficacité des actions pour **orienter les participants vers un métier satisfaisant.**

Les répondants indiquent aussi à 11% avoir amélioré leurs résultats scolaires, ou avoir retrouvé goût à l'école.

- 39 répondants (sur 43 réponses exploitables) soit **91% des répondants qui ont trouvé l'activité suivie utile ont également affirmé qu'ils recommanderaient cette activité à d'autres jeunes.**



86% des répondants disent ne pas avoir eu besoin d'un accompagnement supplémentaire.

- Certains répondants ayant affirmé qu'ils en auraient eu besoin ont apporté des précisions. Il s'agit majoritairement d'une volonté de suivi après l'opération pour :

- Rester en contact avec les formateurs ou le/la référent(e) ;

- Être suivi(e) dans le cadre de la poursuite du projet (après l'apprentissage, dans la recherche d'une entreprise, pour la préparation à des concours ou encore pour aider à la rédaction du mémoire de fin d'étude).

Participants mineurs

La totalité des parents (10) ayant répondu à la question correspondante ont indiqué qu'ils recommanderaient l'action à d'autres enfants.

5. Un OS bien dimensionné pour répondre aux enjeux du décrochage scolaire mais dont les contours et la lisibilité ont pu être un frein : réponses aux questions évaluatives

5.1 Un objectif qui a toute sa place au vu des besoins franciliens en matière de lutte contre le décrochage, mais qui est jugé parfois trop restrictif (*registre de la pertinence*)

Question évaluative 1 : **Les actions sélectionnées sont-elles en adéquation avec les enjeux issus du diagnostic territorial sur le décrochage scolaire ?**

La lutte contre le décrochage scolaire est un enjeu très fort en Île-de-France et ce, dès le plus jeune âge jusque dans l'enseignement supérieur. Si le phénomène existait bien avant la crise de 2020, cette dernière a pu mettre en exergue des difficultés renforcées pour certains publics⁷.

Toute l'Île-de-France n'est pas concernée de la même manière, certains territoires étant beaucoup plus confrontés au décrochage scolaire que d'autres (Paris, Val de Marne, Seine-Saint-Denis et Yvelines) avec, soit un taux d'abandon précoce de la scolarité sans aucun diplôme plus important, soit avec des difficultés dans le parcours des jeunes et des risques réguliers de décrochage.

Cela nécessite d'agir très en amont pour prévenir au maximum les risques de décrochage scolaire, et d'agir très vite lorsqu'il y a un risque de décrochage ou une situation avérée de décrochage. Le FSE, qui demande un temps administratif long, se positionne davantage sur les actions de prévention permettant ainsi d'anticiper au mieux les besoins. Il intervient également en soutien à des actions curatives mais celles-ci sont également financées à d'autres titres (dont au titre de l'OS 8 du programme opérationnel régional). Elles sont donc de fait moins fréquentes dans le cadre de l'OS 7.

Les acteurs positionnés sur l'OS 7 ont une bonne connaissance des enjeux auxquels ils doivent répondre. Ce sont des acteurs dont les compétences sont directement liées à cet enjeu : les GIP académiques, les établissements scolaires, certaines collectivités ou encore les associations à destination des jeunes et/ou de leur famille. Le PO régional est bien identifié par les acteurs et les lignes de partage avec le programme national sont repérées. Le programme 2014-2020 se situe en continuité avec la période 2007-2013.

Les actions éligibles couvrent bien les besoins :

- Le fait de financer différents types d'actions permet de venir en complément des financements extérieurs (financements publics nationaux, régionaux et locaux).
- Le fait d'avoir ouvert la possibilité de financement d'actions d'ingénierie répond aussi à un besoin accru de construire des actions nouvelles, d'assurer un continuum d'actions tant auprès d'un même public qu'au sein d'un territoire. Cependant, l'évaluation montre que dans la très grande majorité des cas, les actions d'ingénierie sont en fait intégrées dans des actions plus larges. Les acteurs soulignent l'importance néanmoins de maintenir leur éligibilité.

⁷ Extrait du rapport de la Commission européenne Rapport de suivi de l'éducation et de la formation 2020 France : « Il est probable que l'apprentissage à distance pendant la crise de la COVID-19 ait creusé les écarts en matière de résultats scolaires. Selon les estimations, 6 % des élèves de l'enseignement primaire et 10 % des élèves de l'enseignement secondaire ont fait l'objet d'un désengagement scolaire (DEPP, 2020a). »

En revanche, les acteurs interrogés dans le cadre de l'évaluation ont pointé deux restrictions du programme qui ont pu limiter certains projets, tout du moins en début de programmation :

- **Une limite territoriale**

Initialement, dans le cadre des subventions globales gérées par les GIP, le FSE était ciblé sur les territoires relevant des Plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD)⁸. Or, certains établissements classés en zone d'éducation prioritaire étaient en dehors des territoires PSAD alors même qu'ils avaient de forts besoins en matière de lutte contre le décrochage. Les GIP académiques ont alors proposé d'autres critères territoriaux pour élargir le zonage géographique et intégrer ces établissements.

- **Une limite relative aux publics**

Les publics éligibles sont jugés trop restreints avec d'une part la question du public en école élémentaire (infra-CM2) et son articulation avec le collège ; et d'autre part, la question de l'implication des familles (actions vis-à-vis des adultes uniquement par exemple). Certains porteurs de projet se sont vu opposer la question des publics « non jeunes » lors des contrôles et audits. Or, tous s'accordent à dire que la prévention du décrochage scolaire nécessite de pouvoir intervenir à la fois :

- Dès l'école primaire ;
- Dans des collectifs/des classes où tous les enfants ne sont pas concernés de la même façon par le risque de décrochage ;
- Sur un temps long avec des passerelles entre le temps scolaire et le temps hors-scolaire et entre les différents niveaux de scolarité.

Ce dernier élément est complexe car le suivi des jeunes n'est pas toujours possible (changement d'établissement, perte de contact...).

Les acteurs insistent donc sur la pertinence de pouvoir mobiliser le Fonds social européen sur des projets pluriformes.

5.2 Un OS qui vient en articulation avec les stratégies nationales et régionales de lutte contre le décrochage scolaire mais qui pourrait soutenir davantage les publics lycéens en lien avec la compétence de la Région (*registre de la cohérence*)

Question évaluative 2 : **Comment les opérations financées s'intègrent-elles à la stratégie régionale et à la stratégie nationale ? Sont-elles complémentaires et/ou en renforcement ?**

Le fait d'avoir choisi d'inscrire le soutien du FSE à la lutte contre le décrochage scolaire dans le programme opérationnel régional est un choix fort pour pouvoir appuyer les stratégies nationale et régionale en la matière. La Région Île-de-France est la seule à avoir fait ce choix, le programme opérationnel national du FSE soutenant les actions de lutte contre le décrochage scolaire dans les autres régions.

De fait, l'OS 7 vient bien appuyer une démarche plus large de lutte contre le décrochage scolaire portée à la fois par la Région (lycées), l'Education nationale (à travers les GIP notamment), le secteur associatif ou encore les établissements.

Cependant, les réalisations montrent que ce sont les trois GIP académiques qui représentent la plus grande part de la gestion de l'OS 7 [84% des opérations (242), 76% des montants FSE programmés (27 791 929,50 €) et 77% des participants (29 148)] et que de fait, les actions qui sont soutenues au titre de leur subvention globale concernent très majoritairement le public collégien (plus d'un tiers des publics sont au collège au moment de l'action contre 15% de lycéens et 3% d'apprentis).

⁸ Les plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs sont un mode de coordination des acteurs locaux de la formation, de l'orientation et de l'insertion des jeunes mis en place en 2011.

Les GIP sont en recherche d'une grande complémentarité entre leur action traditionnelle et les projets FSE, et vont sur des actions auprès de publics particulièrement fragiles. Le FSE apparaît comme un levier très intéressant.

Le public lycéen et les apprentis, cœur de compétences de la Région⁹, sont moins touchés par les actions conduites. Une articulation plus forte aurait pu être envisagée mais la répartition des crédits FSE entre l'autorité de gestion et les organismes intermédiaires en a limité la portée.

En outre, la question du raccrochage scolaire (écoles de la 2^{ème} chance notamment) est financée dans le cadre d'un autre OS. En effet, l'OS 8 de l'axe 5 vise à augmenter l'employabilité des Franciliens sans emploi, dont les jeunes (à partir de 16 ans). Des actions curatives ont pu être financées à ce titre.

Enfin, le fait de développer des actions de lutte contre le décrochage dans le périmètre des ITI a été un atout pour aller chercher des structures « très terrain » (petites associations notamment), permettant ainsi de soutenir différents types d'actions, mais seuls 18 dossiers ont été financés auprès des ITI au titre de cet OS.

L'évaluation montre donc que le FSE vient bien en complément de ce qui est soutenu par ailleurs, que ce soit *via* la politique régionale (dans les lycées par exemple) ou *via* la politique nationale (Education nationale). Toutefois, le manque de visibilité et/ou de compréhension sur l'articulation entre autorité de gestion, organismes intermédiaires et territoires ITI a réduit :

- D'une part, la communication et l'animation vis-à-vis des acteurs de terrain (hors des porteurs « historiques ») sur cette thématique ;
- D'autre part, l'articulation entre les actions portées par des types d'acteurs différents mais auprès de publics similaires voire communs.

5.3 Une intervention du FSE qui a permis des effets intéressants sur les publics dans un cadre de sécurisation accrue de la programmation (*registre de l'efficience / effet levier*)

Question évaluative 3 : **Quels sont les effets incitatifs / désincitatifs du FSE pour les porteurs de projet ? Quels sont les effets leviers / freins du FSE sur la demande subvention ?**

Question évaluative 4 : **Quels sont les effets incitatifs / désincitatifs du FSE pour les établissements pour participer aux actions proposées ?**

Le démarrage de la période de programmation a donné lieu à un certain nombre de difficultés en termes de gestion de l'OS 7, avec en particulier l'incapacité de certains bénéficiaires de justifier de l'éligibilité de leurs publics (manque de pièces justificatives non-conservées après l'opération). Des audits ont été réalisés avec des conséquences importantes sur la dynamique de programmation de cet OS avec :

- La reprise d'un certain nombre de dossiers (*Cf. l'écart important entre dépenses déclarées par les porteurs et dépenses retenues selon les règles de l'UE au moment des contrôles de service fait*). L'Autorité de gestion ainsi que les gestionnaires délégués ont déployé d'importants efforts pour mettre en place les plans de reprise nécessaires et pour sécuriser la suite de la programmation ainsi que la consommation et la certification de l'OS 7. Il y a eu une vraie volonté commune de montrer que les acteurs de l'OS 7 sont de bons gestionnaires / bénéficiaires.
- Un ralentissement de la programmation sur les dernières années de la période. Des modifications de maquettes ont été apportées tant à l'échelle de l'OS qu'à celle des subventions globales des OI. La CCIR a par exemple stoppé la programmation de sa subvention globale après 2018.

⁹ La compétence Apprentissage a été modifiée à la suite de la réforme de la Formation professionnelle en 2018)

- Un accroissement de la sécurisation de programmation des dossiers retenus après 2018 avec des choix de programmation en fin de période (réduction du nombre de dossiers par exemple par l'introduction de seuils minimum de subvention FSE).

La répartition « AG / OI / ITI » de la gestion de l'OS 7 n'a pas toujours été explicite pour les opérateurs qui repéraient le plus souvent un mode de mobilisation du FSE parmi les trois possibles sur cette thématique. Sans être désincitatif, cela a pu empêcher certains projets plus structurants de voir le jour, la programmation étant répartie en fonction du gestionnaire.

En outre, les échanges entre gestionnaires et autorité de gestion, et entre les gestionnaires, ont été principalement des échanges techniques. Tous les acteurs rencontrés dans le cadre de l'évaluation ont pointé le manque d'échanges réguliers davantage axés sur la thématique elle-même, sur les besoins repérés dans les territoires infrarégionaux ou encore sur les résultats des projets. Là aussi, si ce n'est pas désincitatif en soi pour les opérateurs, cette communication parfois limitée n'a pas permis d'encourager des projets plus transversaux et mêlant davantage des acteurs qui travaillent peu ensemble habituellement.

Dans l'enquête réalisée auprès des bénéficiaires, 70% des répondants indiquent avoir rencontré des freins principalement d'ordre administratif et/ou financier (délais de paiement). Ainsi, l'effet « désincitatif » du FSE se situe principalement dans la lourdeur administrative ressentie ou présagée par les porteurs (et notamment par les plus petits d'entre eux).

Malgré les freins rencontrés, FSE apparaît comme un levier de financement très important : 41% des projets n'auraient pu voir le jour sans. Il permet aussi de faire plus (22,5% des projets) et plus vite (25%). L'effet incitatif du FSE est avant tout celui de levier financier. La possibilité de financer de l'innovation et l'expérimentation est aussi un facteur de mobilisation du FSE.

Question évaluative 5 : Quelle est la plus-value des partenariats et des outils développés dans les projets soutenus ?

- *Caractère innovant des projets (modalités pédagogiques, effets structurants, mise en réseau territoriale, développement d'outils communs...)*
- *Capacité à diffuser les bonnes pratiques issues de ces projets*

L'enquête auprès des porteurs de projets montre que le FSE est identifié comme un financement permettant à la fois l'expérimentation d'actions / l'innovation dans les pratiques déjà en place (24%), mais aussi un levier financier pour toucher plus de personnes dans les projets (effet volume, 22%). Le FSE renforce également l'existant dans les actions et les partenariats (18%). L'expérimentation auprès des publics (13%) ou territoriale (6%) reste plus en retrait, les règles du FSE, de façon générale mais particulièrement dans l'optique d'une sécurisation renforcée en Ile-de-France, étant moins adaptées à ce type de projets.

Le FSE a donc été un vrai atout pour pouvoir consolider l'existant tant dans la prévention que dans la remédiation au décrochage. La plus-value des partenariats et des outils développés se situe dans :

- Un accompagnement plus complet / de meilleure qualité ;
- Une meilleure connaissance / visibilité des partenaires, de la mutualisation et du partage ;
- Une ouverture / diversification et un renouvellement des pratiques et ressources ;
- Une plus grande stabilité / structuration du projet, une professionnalisation ;
- Une meilleure individualisation pédagogique / du parcours.

Concernant le partenariat local, 16,5% des opérateurs ont souligné son développement comme un des effets du FSE. Le fait d'avoir permis le financement de projets dans le cadre des ITI a également mis en avant un travail davantage tourné vers les associations locales, permettant ainsi de renforcer les partenariats sur un territoire.

Question évaluative 6 : **Le FSE a-t-il renforcé/ amélioré l'intervention des actions ?**

Les acteurs interrogés soulignent tous la plus-value du FSE sur cette thématique importante pour l'Île-de-France. Une grande partie des projets n'auraient pas vu le jour sans l'appui du FSE, faute de financements suffisants pour les déployer et/ou pour les essayer. Les projets sont également pour certains de plus grande ampleur grâce à l'intervention du FSE, y compris à une échelle territoriale avec plusieurs types d'acteurs, ou encore pour revoir les ambitions d'accueil des publics à la hausse (de plus grands volumes de participants ont pu rentrer dans les projets).

Le FSE a aussi renforcé l'intervention de « petites structures » ou de projets de plus petite échelle qui ont des effets directs sur les territoires : en effet, 40 dossiers soit 14% des opérations de l'OS7 ont un montant FSE programmé individuel inférieur à 30 000 €. Ces 40 dossiers représentent au total 3% des montants FSE programmés sur l'OS7 et sont portés en grande partie par des établissements scolaires, mais aussi des communes, associations, ou par les GIP eux-mêmes.

Pour certaines plus petites structures, l'appui des territoires ITI a pu se montrer particulièrement aidant pour « passer le cap » du FSE, bien qu'elles restent peu nombreuses. La sécurisation accrue en 2^{ème} partie de période de programmation, basée sur des seuils minimaux de montants à respecter, a contribué à réduire davantage le nombre de structures plus petites à candidater au FSE.

Pour les GIP, un travail en réseau académique a par ailleurs été mené dans le cadre de rencontres collaboratives autour du FSE (partage de pratiques, journées d'échanges thématiques...), et renforcé par un travail avec des partenaires et structures spécialisées. Ces premiers travaux viennent préfigurer le futur échelon inter-académies, et la création d'un organisme pivot porteur sur les trois académies, avec un guichet unique (tout en maintenant l'existence des 3 GIP).

5.4 Des opérations soutenues qui répondent à la stratégie du programme opérationnel (*Registre de l'efficacité*)

Question évaluative 7 : **Les opérations sélectionnées répondent-elles aux enjeux du territoire et aux objectifs ciblés dans le POR ?**

Question évaluative 8 : **Le public touché est-il bien celui identifié dans le POR ?**

Les opérations soutenues au titre de l'OS 7 répondent à la fois à ce qui était envisagé dans le cadre du programme opérationnel régional et aux enjeux régionaux et infrarégionaux. Il y a bien une part plus importante de Paris, du Val de Marne, de la Seine-Saint-Denis et des Yvelines dans les opérations soutenues, correspondant à des besoins accrus dans ces départements (Cf. diagnostic initial du PO régional).

De même, le public touché est bien celui qui avait été identifié au moment du programme avec en particulier les publics collégiens et lycéens.

L'évaluation montre donc que la stratégie initiale a bien été respectée. Les appels à projets, que ce soit ceux des OI ou ceux de l'autorité de gestion, allaient d'ailleurs bien dans ce sens.

5.5 Des effets à long terme difficiles à mesurer mais une action de prévention nécessaire au vu des nombreux besoins repérés (*registre de l'efficacité*)

Question évaluative 9 : **Les dispositifs soutenus ont-ils réellement permis de prévenir et/ou lutter contre le décrochage scolaire ?**

- Capacité à repérer les jeunes en risque ou situation de décrochage
- Soutien et remotivation scolaire
- Qualité et efficacité des actions de prévention et de remédiation
- Taux de réussite des diplômés et progression
- Dispositifs spécifiques, exemples : classe relais, classes d'accueil pour les jeunes allophones...

L'évaluation montre que les actions soutenues sont importantes tant pour les publics que pour les territoires (notion d'effet collectif sur le territoire) mais les effets de plus long terme sont difficiles à mesurer, d'une part parce que les actions sont majoritairement des actions de prévention et d'autre part, parce que les publics sont difficiles à suivre dans le temps.

Les actions soutenues par le FSE semblent avoir une réelle efficacité pour prévenir et/ou lutter contre le décrochage scolaire : 57% des porteurs l'affirment (contre 42% des porteurs pour qui les actions n'ont que partiellement agi sur le décrochage scolaire) et l'enquête réalisée auprès des participants montre que les actions ont eu des effets directement sur eux, à court et à moyen/long termes :

- Les actions ont répondu à leurs attentes (80% des répondants ont affirmé qu'ils étaient très satisfaits de cette action et aucun ont indiqué ne pas être satisfaits).
- Les participants indiquent avoir appris des choses sur eux-mêmes et réussi à mieux s'organiser pour le travail.
- 85% des participants indiquent que l'action leur a été utile depuis qu'ils l'ont terminée, notamment pour les participants à une activité de valorisation de l'estime de soi et de motivation (+11 points) et pour ceux qui ont participé à une action de sensibilisation au risque de décrochage scolaire (violence, harcèlement, etc.) (+13 points).
- La majorité des répondants ont signalé avoir continué l'école dans la même école/collège/lycée quand l'activité s'est arrêtée (53%). En parallèle, huit personnes (7%) ont indiqué avoir travaillé lorsque l'activité s'est arrêtée et 10 (9%) avoir cherché du travail. Seulement un seul participant majeur a répondu être resté(e) à la maison à la fin de l'activité.

D'autres effets des projets sont évoqués par les acteurs interrogés : des effets sur la sphère qui entoure les jeunes (familles, classes, établissements...), sur les structures porteuses des projets (partenariats, réseau territorial...) ainsi que sur la professionnalisation des équipes pédagogiques, tant dans le montant de projet, que sur de nouvelles approches pédagogiques à éprouver.

On constate ainsi que globalement, les actions financées par le FSE ont atteint leurs objectifs pour les jeunes en évitant leur décrochage scolaire.

6. Nos recommandations

Au regard des différents résultats de l'évaluation, il ressort que l'OS 7 du programme opérationnel 2014-2020 a porté ses fruits et a répondu aux enjeux pointés. Cependant, plusieurs axes d'amélioration sont apparus. Ainsi, nous avançons trois recommandations, toutes liées les unes aux autres de façon à :

- Encourager des projets structurants autour des publics et des territoires cibles de l'Île-de-France, sur la base des projets déjà réalisés soit pour mieux les essayer, soit pour aller plus loin ;
- Diversifier les publics cibles ;
- Renforcer les effets de ces projets sur les publics et sur les territoires les plus en difficulté.

Ces recommandations s'imbriquent avec le futur programme opérationnel, dans sa version actuelle (juin 2021).

Recommandation 1 :
Favoriser l'interconnaissance des projets à l'échelle du futur OS, et de leurs résultats

Recommandation 2 : élargir le public cible et cibler davantage les possibilités de financement sur certains territoires

Recommandation 3 : Sécuriser la mise en place de projets structurants

6.1 **Recommandation 1 : favoriser l'interconnaissance des projets à l'échelle du futur OS et de leurs résultats par la mise en place d'une animation régionale assurée par l'autorité de gestion**

Constats liés à l'évaluation :

- Une gestion principalement assurée par les trois GIP académiques de la région Île-de-France
- Une faible capitalisation des projets soutenus et de leurs résultats, y compris entre les trois GIP
- Un besoin accru d'échanges sur les projets et leurs résultats pour pouvoir les essayer et/ou engager de nouveaux projets

Objectifs visés :

- Rendre plus lisible l'organisation de la gestion du futur objectif de lutte contre le décrochage scolaire
- Créer du lien entre des actions qui s'adressent à un même public / sur un même territoire
- Capitaliser puis essayer les bonnes pratiques, encourager la complémentarité des actions engagées
- Améliorer le suivi des participants

Conditions de réussite :

- Organiser une information claire auprès des porteurs de projet sur l'organisation de la gestion, les calendriers des différents gestionnaires, les différentes possibilités, la publication croisée des appels à projets de la Région et des OI...
- Mettre en place un outil de suivi et de capitalisation des projets à l'échelle de l'OS avec la mise en place de « tag » pour faire le lien entre différents projets, notamment sur un même territoire - et pas uniquement à l'échelle des futurs types d'actions
- Mettre en place des réunions d'échange régulières (a minima une par an) entre l'inter-GIP et les autres gestionnaires / opérateurs, sur les thèmes et territoires ciblés, sur les résultats des projets déjà engagés et par la valorisation de projets particulièrement réussis et/ou innovants
- Proposer de façon expérimentale un suivi de cohortes de façon à mesurer les effets de long terme sur les participants

- Proposer des indicateurs complémentaires pour le suivi des participants (par exemple le taux d'abandon, les effets sur l'absentéisme à l'école, etc.) pour améliorer l'analyse qualitative des actions
- Mettre en place des enquêtes régulières auprès des publics (un an maximum après la fin de l'action) pour mesurer les effets sur leur parcours.

6.2 Recommandation 2 : élargir le public cible et cibler davantage les possibilités de financement sur certains territoires

Constats liés à l'évaluation :

- Des projets principalement orientés sur les publics collégiens et lycéens
- Une segmentation entre les projets soutenant les collégiens et ceux soutenant les lycéens, qui risque de s'accroître encore plus sur le prochain programme opérationnel
- Une barrière (surmontée en partie) au moment des audits pour soutenir les publics les plus jeunes d'une part, et les publics adultes entourant les jeunes d'autre part
- Une méconnaissance des différents projets d'un même territoire

Objectifs visés :

- Permettre des projets multi-publics, y compris sur des publics plus jeunes (infra-CM2) de façon à traiter la problématique de la lutte contre le décrochage le plus en amont possible ;
- Permettre des approches beaucoup plus territorialisées (dans leur ensemble et pas seulement avec une agrégation d'actions sur un territoire) ;
- Permettre la mise en place d'actions dans des territoires peu couverts par les écosystèmes de lutte contre le décrochage.

Conditions de réussite :

- Veiller à la plarité des projets soutenus et à une couverture territoriale adaptée, publier des appels à projets ciblés (publics) et/ou territorialisés le cas échéant
- Veiller, notamment pour les projets hors-GIP, à un appui amont des porteurs de projets potentiels pour sécuriser administrativement et financièrement leurs projets

6.3 Recommandation 3 : Sécuriser la mise en place de projets structurants

Constats liés à l'évaluation :

- Une sécurisation accrue de la programmation et de la gestion au fil de la période 2014-2020
- Une perspective d'avoir des projets plus structurants (plancher minimum) sur la prochaine période de programmation
- Des projets principalement de prévention
- Une ingénierie de projets intégrée aux projets

Objectifs visés :

- Avoir des projets qui couvrent les différentes étapes de la lutte contre le décrochage scolaire (continuum d'actions)
- Avoir des projets qui couvrent plusieurs types d'acteurs
- Sécuriser la gestion des projets

Conditions de réussite :

- Accompagner les bénéficiaires dans le montage de leur dossier, dans l'anticipation des différentes étapes du suivi et de la gestion, dans le suivi des participants... et pour cela, organiser des ateliers communs Autorité de gestion – Directions métiers de la Région – inter-GIP – GIP.
- Mettre en lien avec les opérateurs entre eux pour pouvoir construire des approches plus structurantes, mêlant potentiellement différents types d'actions (y compris en mixant les temps scolaires et non-scolaires...)
- Travailler avec les relais territoriaux (dont les intercommunalités ITI)

Vos correspondantes sur cette mission



Sophie Bensaadoun

E-mail : sophie.bensaadoun@amnyos.com

Maeva Meriot

E-mail: maeva.meriot@amnyos.com



Nos bureaux



PARIS - Siège social
11, avenue Philippe Auguste
75011 PARIS



LYON
17 rue Etienne Dolet
69003 LYON



MARSEILLE
47 boulevard Velten
13004 MARSEILLE



BORDEAUX
18 passage Bozelle
33110 LE BOUSCAT



Tél : 01 43 13 26 66
Fax : 01 43 13 26 65